

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
 Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DES LACS PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND****DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 5

Séance tenue le 9 juin 2005, 14 h
Hôtel Sept-Îles
451, avenue Arnaud
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 JUIN 2005	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE

YVON CÔTÉ

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE

DANIEL GIRARD, BERNARD LYNCH

PRODUITS FORESTIERS ARBEC

DAVID TRUDEL

ALMASSA BAIE TRINITÉ ET SCIERIE NORBOIS

GUY FORTIN.....

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD

GENEVIÈVE POMERLEAU

COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

JULIE GRAVEL

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bon après-midi. Cet après-midi, l'audience porte sur le cadre de gestion et le cadre de protection.

Nous allons d'abord entendre la présentation du mémoire de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique. Par la suite, nous allons offrir un tour de table aux participants.

10 Pour les gens de la salle, je vous rappelle que vous pouvez intervenir aussi. On vous demanderait de vous diriger à la table des intervenants.

15 Pour les droits de rectification, également vous demandez la parole et puis on va y aller en fonction de votre demande de droit de parole. C'est uniquement pour rectifier des faits et non pour intervenir sur des positions.

Alors, sans plus tarder, on entend la Fédération québécoise pour le saumon de l'Atlantique.

20 M. YVON CÔTÉ :

Merci, madame la présidente. Je m'excuse, je devrai prendre ces malheureuses pastilles pendant ma présentation, j'ai un petit problème physiologique temporaire.

25 Juste un petit mot pour présenter la Fédération. Alors, la Fédération, c'est un regroupement multicomposite de membres individuels, d'associations à but non lucratif, d'entreprises privées, de pourvoiries, de clubs, de représentants de communautés autochtones et de différents représentants des milieux socio-économiques intéressés par le saumon, certains pour des raisons écologiques, d'autres pour des raisons plus pratiques et pragmatiques de pêche sportive.

30 La mission de la Fédération, la première mission, c'est bien sûr la conservation et la mise en valeur de la ressource, mais c'est également le développement de la pêche sportive comme étant un instrument de valorisation économique et également écologique de cette ressource.

35 Dans le mémoire que nous allons présenter, nous tenions à le présenter parce que le projet que vous avez devant vous est une première au Québec. Donc, la Fédération se devait d'intervenir. Mais je dois dire que nous nous sommes appuyés très largement sur les commentaires et le mémoire de l'Association de protection de la rivière Moisie pour élaborer notre propre opinion. Donc, nous venons ici très largement en appui à l'APRM dans ce dossier.

40

Je pense que vous avez déjà reçu des copies. Donc, je vais passer par-dessus un certain nombre de choses que les gens pourront lire, pour aller directement à la page 3 du mémoire où on parle de l'intérêt de la FQSA à participer aux audiences de ce jour.

45

Les rivières à saumon au Québec, c'est un cas d'exception, en effet. Si on se réfère au répertoire toponymique du Québec, sur 4 500 cours d'eau et rivières répertoriés dans ce répertoire, 116 sont des rivières à saumon. Alors, c'est donc dire que moins de 1 % des cours d'eau au Québec abritent le saumon. Donc, le saumon est une espèce exceptionnelle au Québec.

50

Bien sûr, on le retrouve davantage dans l'est du Québec où il est plus abondant. Mais ailleurs que là, c'est une espèce que l'on qualifierait de «rare». Là où le saumon existe, c'est bien sûr un indicateur écologique de premier ordre quant à la santé des écosystèmes. Donc, les rivières à saumon sont un phénomène rare.

55

Dans le cas particulier qui nous intéresse, certaines rivières sont encore plus spéciales, plus exceptionnelles que d'autres. La Moisie en est une. Et de longue date, le caractère exceptionnel de la Moisie a été reconnu par des biologistes de renom international.

60

À cet égard, de 1920 à 1940, des biologistes d'origine britannique ont eu l'occasion d'être invités par les membres du Club Moisie, qui avaient évidemment perçu de leurs connaissances de pêcheurs l'aspect exceptionnel de la rivière Moisie, ce qu'ils ont fait confirmé par des biologistes comme monsieur Menzies et monsieur Calderwood qui étaient les biologistes britanniques, et également par monsieur Belding qui était un biologiste d'origine américaine.

65

Donc, c'est évident depuis de très longue date que la rivière Moisie est une rivière exceptionnelle. Et donc, il est important de la préserver pour les générations futures.

70

Si on regarde un peu plus ce qu'il y a d'exceptionnel dans le cas de la rivière Moisie, elle appartient à un type de population qui a été catégorisé dans la catégorie III, selon une échelle de classification qui a été établie par un autre biologiste du nom de Porter.

75

Alors, les populations de cette catégorie III sont des populations de saumons caractérisées par les trois âges marins les plus fréquemment rencontrés dans les rivières à saumon et également par une proportion importante d'individus qui reviennent frayer pour une seconde, une deuxième ou plusieurs autres fois.

80

Les rivières à saumon de type III sont à l'échelle mondiale les plus rares. Les rivières les plus fréquemment rencontrées sont les rivières de type I et II. Et à l'intérieur des rivières de type III, la rivière Moisie fait également figure d'exception, puisqu'elle est encore plus exceptionnelle à l'intérieur de cette catégorie par le fait qu'une grande proportion de saumons dibermarins et

tribermarins s'y trouvent, qu'une très faible proportion de saumons unibermarins ou madeleineaux s'y trouvent et qu'on y trouve également une grande quantité de saumons à ponte multiple.

85

Alors, donc, pour résumer tout ça, les rivières à saumon, c'est un cas d'exception au Québec. Les rivières de catégorie III comme la Moisie sont à l'échelle mondiale une exception parmi l'exception, et la Moisie est une exception parmi tout ça.

90

Donc, je pense que ceci justifie assez bien le choix qui a été fait par le ministère de l'Environnement de déterminer cette rivière-là comme étant une candidate à une réserve aquatique.

95

Alors, qu'est-ce qui fait l'exceptionnalité de cette rivière, c'est bien sûr la taille des saumons de la rivière Moisie qui, elle-même, est déterminée par la durée du séjour d'engraissement en mer. Et cette durée du séjour d'engraissement en mer, une théorie a été émise au milieu des années 70 à cet égard pour tenter d'expliquer ce fait.

100

Alors, l'explication serait la suivante. Il semble y avoir une corrélation entre la taille des saumons et la taille des rivières et le degré de difficulté hydraulique que l'on retrouve dans une rivière. Autrement dit, les grandes rivières à fort débit, aux eaux tumultueuses et rapides ont davantage tendance à produire des grands saumons, tandis que les rivières à faible débit ou à écoulement plus lent ont tendance à produire des saumons de plus petite taille. Bien sûr, il y a bien des exceptions à tout ça, mais c'est une règle générale qui est constatée même par les pêcheurs sur le terrain.

105

Les plus grandes rivières, les rivières de type III à l'échelle mondiale sont celles, bien entendu, qui ont souffert le plus de développement industriel, agricole, de développement domiciliaire, de développement municipal également et aussi par les barrages hydroélectriques, bien sûr à cause de la puissance des débits qu'elles peuvent dévoiler.

110

Alors, dans de très nombreux cas, à cause des usages possibles dans ces grands bassins hydrographiques, plusieurs populations de saumons à l'échelle mondiale de cette catégorie-là ont été complètement exterminés ou encore les modifications d'environnement ont entraîné des modifications dans l'aspect phénotypique, sinon génotypique, de ces populations de saumons.

115

La rivière Moisie a cette chance d'avoir été préservée en très grande partie de toute perturbation majeure, ce qui fait qu'elle a conservé son caractère aboriginal et également sa population de saumons exceptionnelle.

120

Alors, comme le Québec s'est donné un objectif de 8 % de sa superficie à protéger au titre des aires protégées, comme je le disais tantôt, la FQSA est très heureuse de constater que

125 le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ait identifié la Moisie
comme étant une candidate possible.

130 Alors, à cet égard-là, la conclusion de cette petite présentation, de cette mise en
situation, c'est que outre l'adhésion que la FQSA donne à la création de la réserve aquatique de la
rivière Moisie selon le découpage géographique qui est actuellement proposé par le ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la FQSA recommande également que
soit considérée, dans une seconde étape, l'extension de la protection à la totalité du bassin
hydrographique de la rivière Moisie compte tenu de la très grande exceptionnalité, si je peux me
permettre cette expression, de la rivière Moisie.

135 Maintenant, j'arrive à des énoncés qui vont plus porter sur la discussion d'aujourd'hui.
D'abord, un mot sur l'état des stocks de saumon dans la rivière Moisie.

140 Alors, les stocks de saumon dans la rivière Moisie sont probablement, bien que c'est
difficile à prouver, sont probablement en décroissance comme bien d'autres stocks de saumon au
Québec. En fait, on ne peut pas prouver cette décroissance, mais il est difficile de penser qu'il en
serait autrement compte tenu de l'état général des stocks de saumon au niveau mondial.

145 Si à une certaine époque, c'est-à-dire durant les années 70, la surexploitation par les
pêches était la cause principale à cette époque-là de la diminution des stocks de saumon, cette
cause n'existe plus puisque à peu près partout dans le monde, compte tenu des ententes
internationales, les taux d'exploitation du saumon ont été très largement diminués, tant à l'échelle
nord-américaine qu'à l'échelle internationale.

150 L'exploitation commerciale au Canada, au Québec est disparue et il y a un contrôle à peu
près total des exploitations commerciales au Groenland, sur les pâturages marins du saumon.
Donc, de nos jours, la surexploitation ne peut plus être invoquée pour la diminution des stocks
qu'on voit maintenant.

155 Alors, d'autres causes doivent agir. Et ces autres causes, les biologistes estiment
qu'elles résident en milieu marin. Notamment, il semble que le régime thermique océanique soit
en voie de se modifier. Alors, comment ce régime affecte la survie des saumons, c'est difficile à
dire. La mécanique biologique exacte, personne ne la comprend. Mais des corrélations existent
entre les régimes thermiques et les variations d'abondance des saumons dans la mer.

160 Si on revient maintenant plus particulièrement aux stocks de saumon de la rivière Moisie,
la FQSA a pris connaissance des documents déposés par la commission et bien que sans vouloir
mettre de sourdine nécessairement sur l'état appréhendé des stocks qui est probablement en
diminution, nous trouvons que le document de la commission à cet égard-là exagère inutilement la
diminution de saumons qui pourrait exister dans la rivière Moisie.

165

170 En effet, l'opinion des documents soumis par la commission est très largement basée sur la diminution du succès de pêche en pêche sportive éprouvée par les pêcheurs sportifs. Alors, cette relation qui est très indirecte est probablement douteuse. En effet, dans le déroulement d'une pêcherie, la relation entre l'effort de pêche et les captures de saumons ne suit habituellement pas un modèle linéaire.

175 Si c'était le cas, bien sûr, une diminution du succès de pêche entraînerait comme conséquence une diminution des stocks. Mais la relation donc entre l'effort de pêche et le rendement dans une population comme la rivière Moisie, et ailleurs d'ailleurs, elle n'est pas linéaire, elle est plutôt curvilinéaire. Alors, à partir d'un certain point, l'effort de pêche ne compte plus. Il y a une saturation de l'effort de pêche qui se produit, de sorte que, à partir de ce moment-là, les saumons ne sont plus capturés ou retirés de l'eau dans la même proportion que l'effort de pêche.

180 Alors, à ce moment-là, si on fait un calcul de l'effort de pêche sur le rendement aux pêcheurs, on a des valeurs qui sont inutilement basses et qui ne traduisent pas une diminution des stocks. Alors, une telle situation...

185 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on pourrait voir cette courbe-là? Ça doit être une courbe qui apparaît dans le document déposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, je suppose? Pour qu'on comprenne bien.

190 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

On va la trouver. On va l'afficher à l'écran.

195 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. On va reprendre là.

M. YVON CÔTÉ :

200 Parfait. Donc, une telle situation s'est sûrement produite dans la rivière Moisie au moment où...

205 On voit la ligne en bleu, bleu ou vert. Alors, le graphique indique l'effort de pêche, ici, sur le nombre de captures à travers les années. Donc, c'est un rapport, c'est un ratio, l'effort de pêche divisé par le nombre de captures.

La partie du graphique qui nous intéresse, c'est la courbe en bleu vert, ici, où on voit

que le rendement au pêcheur, le nombre de poissons pris par jour de pêche ou par pêcheur, entre les années 1964 et 2004, suit une courbe descendante.

210

Et l'interprétation qui est faite par les analystes, c'est de dire que ce graphique tend à indiquer, compte tenu que le succès au pêcheur diminue, tend à indiquer que la population de saumons dans la rivière Moisie diminue.

215

Alors, bien sûr, personne conteste le fait que la population de saumons dans la rivière Moisie est en diminution, probablement de façon parallèle à ce qui se passe ailleurs au Québec. Mais une diminution qui est quand même assez importante, c'est de l'ordre à peu près 10 fois, il y a un rapport de 1 à 10 là-dedans, ça nous apparaît largement exagéré. On dirait que la population aurait réduit de moitié, comme dans beaucoup d'autres rivières, que ce serait une affirmation probablement acceptable. Mais c'est douteux que sur la période de, ici, 40 ans, que la population de saumons dans la rivière Moisie soit 10 fois moins grande qu'elle était.

220

Ce type de graphique, ce type de rapport de ratio, en fait, pour que ce ratio-là puisse indiquer qu'il y a une diminution de saumons, il faudrait que les captures de saumons soient en proportion de l'effort de pêche. Plus on fait d'effort de pêche, plus on retire de saumons d'une rivière. Et si on avait ça comme règle, à ce moment-là on pourrait penser que si le rendement au pêcheur diminue, c'est parce que le nombre de poissons dans la rivière diminue. Mais en fait, dans la vraie vie, le rendement au pêcheur ne suit pas une courbe proportionnelle.

225

230

À partir d'un certain niveau d'exploitation, il y a une saturation de l'exploitation et le poisson ne répond plus à l'effort de pêche. Et si vous continuez l'effort de pêche et que vous faites le calcul qui est fait là, à ce moment-là ça va donner d'une façon biaisée un rendement qui va baisser, mais qui ne traduit pas qu'on est en train de surexploiter l'état des stocks, tout simplement parce que le poisson, à partir d'un certain moment donné, ne réagit plus de la même façon à l'effort de capture.

235

Alors, tout ceci pour dire que sans vouloir minimiser le fait que le stock de saumon de la rivière Moisie a besoin d'une certaine protection, ce n'est sûrement pas dans la proportion qui semble être indiquée par cette courbe.

240

L'autre point, c'est qu'il est excessivement difficile dans une rivière, et c'est là qu'est le point important, il est excessivement difficile dans une rivière comme la Moisie d'évaluer les stocks, puisque la rivière Moisie ne peut pas être étudiée avec les mêmes méthodes qu'on peut utiliser dans d'autres rivières de plus petit calibre. Il y a une difficulté technique dans la rivière Moisie à appréhender de façon scientifique l'état des stocks. On peut le faire, mais à des coûts faramineux. Alors, bien entendu, si on utilise des indicateurs indirects, il se peut qu'on soit biaisé par les limites de ces indicateurs, et c'est ce qu'on observe actuellement.

245

Alors, dans ce contexte-là, et ce serait une recommandation possiblement à inclure

250 dans un plan de gestion, compte tenu des difficultés sur la rivière Moisie et compte tenu aussi de
l'importance de ce stock-là, la FQSA recommande qu'un effort de recherche soit consenti pour
évaluer scientifiquement et faire l'état de suivi des stocks de saumon dans le cadre du plan de
gestion de la réserve de la rivière Moisie.

255 Maintenant, quelques points un peu plus spécifiques sur des sujets de gestion. Encore
une fois, sur les sujets plus particuliers de gestion, le mémoire de la FQSA appuie très largement
celui de l'APRM. Au niveau de la protection des habitats du saumon, j'ai dit plus tôt que la rivière
Moisie a conservé un habitat de très haute qualité, c'est vrai, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a
pas de problèmes le long de la rivière.

260 Sur le secteur aval de la rivière, au début des années 70, immédiatement après la
construction du pont, il est arrivé un malheureux accident sur la rive gauche de la rivière Moisie,
qui a failli apporter le pont la première année après sa construction d'ailleurs, et qui a provoqué
une chose formidable qui a changé complètement, a modifié complètement l'estuaire de la rivière
265 Moisie et qui a apporté une quantité de sédiments telle que tout l'estuaire de la rivière Moisie a dû
se reconfigurer pour accepter la charge sédimentaire qui est là depuis 35 ans et qui petit à petit
peut-être sera éliminée par la rivière ou ne le sera peut-être pas, mais il y a un ajustement
hydraulique majeur qui s'est fait à ce niveau-là. Et je ne suis pas sûr que le talus de la rive gauche
de la rivière Moisie, que l'érosion qui se fait là soit encore terminée, même après 30 ans
270 d'ajustement.

Il y a eu la construction du chemin de fer le long de la rivière Nipississ, où il y a eu certains
remblaiements qui ont été faits le long de la rivière, plus ou moins sévères, qui ont pu affecter ou
pas affecter le saumon. Ça reste à déterminer. Des opérations ferroviaires qui se font sur ce
275 chemin de fer là qui peuvent aussi entraîner des impacts potentiels négatifs.

Et enfin, il y a l'exploitation minière dans le bassin de la rivière aux Pékans qui, à la fin
des années 70, a causé un préjudice pendant quelques années assez notable de façon visuelle
dans la rivière Moisie.

280 Alors, il faudrait éviter à tout prix dans le cadre d'une réserve aquatique que de tels
événements puissent être répétés.

285 Alors, à cette fin, ce que la FQSA recommande, c'est que le plan de gestion de la
réserve aquatique de la rivière Moisie prévoit dans un premier temps la caractérisation scientifique
de l'état des lieux à ce moment-ci, au point zéro, en portant attention au secteur actuellement
affecté par des activités d'origine anthropique et en prévoyant, le cas échéant, des actions de
restauration appropriées, dans un premier temps.

290 Dans un second temps, afin d'éviter que n'arrivent des accidents comme dans le passé,
on devrait prévoir des plans d'urgence qui devraient être développés en fonction de chacun des

sites qui a été affecté de sorte qu'on puisse, si jamais des malheurs de types environnementaux devaient arriver, on sache d'avance comment on va faire pour corriger ou limiter les dégâts.

295 La conservation de la ressource saumon. J'en ai parlé un petit peu tantôt. L'état des stocks de saumon de la rivière Moisie requiert certainement une utilisation très prudente par les pêcheurs sportifs. Loin de nous de contester cette idée.

300 Les modalités de la gestion de l'exploitation actuellement en place nous apparaissent probablement suffisantes pour assurer la conservation des stocks. Les documents de consultation de la commission suggèrent l'imposition de la remise à l'eau des captures faites en pêche sportive. La FQSA reconnaît l'opportunité de favoriser la graciation des grands saumons capturés par les pêcheurs sportifs. Toutefois, en cette matière, l'expérience montre que la coercition n'est pas garante du maintien de l'esprit sportif sans lequel une telle mesure ne saurait atteindre sa pleine
305 efficacité. Bref, des mesures de gestion qui seraient trop avant-gardistes ou qui seraient non comprises ou non partagées par les utilisateurs seraient contre-productives.

Donc, à cet égard, notre recommandation est la suivante. La FQSA recommande le maintien du plan de gestion de l'exploitation proposée par le Conseil de gestion de la rivière Mista-Shipu Moisie, tout en mettant l'emphase sur la promotion, simplement la promotion et non pas l'obligation, la promotion de la graciation des saumons auprès des pêcheurs sportifs, sur la mise sur pied de mesures incitatives à cet égard, sur l'enseignement de saines pratiques de remise à l'eau, de même que sur le respect du code de pêche des Autochtones. Un code d'éthique ou de pratique de la pêche spécifique aux pêcheurs sportifs de la rivière Moisie pourrait aussi être un
310 outil valable d'éducation et de formation.

Un autre point, les aménagements favorisant le développement de la ressource. Alors, actuellement, il existe des aménagements tant sur la branche ouest que sur la branche est, c'est-à-dire la Nipissis, de la rivière Moisie. Les aménagements de la rivière Nipissis ont été
320 abandonnés et sont non opérationnels pour l'instant. Par contre, les aménagements qui sont sur la branche ouest, je réfère notamment à la passe migratoire du site Katchapahun, ces aménagements sont périodiques remis en cause et suscitent énormément de controverse.

Alors, à cet égard, notre recommandation est la suivante. La FQSA recommande qu'un document de réflexion et de positionnement soit élaboré sur les questions des aménagements physiques dans la rivière Moisie et notamment sur la passe migratoire du site Katchapahun afin de statuer sur ce dossier. Le document de positionnement devra tenir compte non seulement de l'augmentation potentielle de la capacité de production de la rivière en saumon, mais aussi de toutes les incidences potentielles des aménagements sur la biodiversité des divers secteurs de la
325 rivière Moisie et sur les impacts génétiques potentiels des aménagements sur le saumon de la
330 rivière Moisie.

Et la dernière partie du mémoire, l'information et l'éducation à l'environnement. Alors, la

335 création d'une rivière en tant que réserve aquatique devra entraîner des modifications dans les
comportements de tous les utilisateurs et des gens qui vivent à ses abords. On sait que certaines
activités seront proscrites, parce qu'elles sont jugées incompatibles avec la notion d'aires
protégées. D'autres formes d'usages sont acceptables, parce qu'ils représentent une utilisation
plus modérée. Mais même là, nous estimons que la création de cette réserve devra entraîner le
340 développement d'une attitude de très grand respect pour ce milieu que l'on veut protéger. Et la
seule façon d'y arriver, c'est de développer un programme d'information et d'éducation des
différents publics cibles qui utilisent la rivière ou qui en dépendent pour leur survie.

Notamment, il apparaît souhaitable que des actions de nature éducative soient
345 entreprises dès le niveau primaire dans les écoles de la région pour faire connaître cette réserve,
pour montrer le rôle important qu'elle est appelée à jouer dans la sauvegarde de la rivière et du
saumon, et pour favoriser l'émergence de comportement qui concorde avec le statut accordé à
cette rivière.

Alors, notre recommandation là-dessus. À cet égard, la FQSA recommande que le futur
350 Conseil de gestion de la réserve aquatique de la rivière Moisie encourage et fasse la promotion du
programme éducatif *Histoires de saumon* développé conjointement par la FQSA et la Fédération
du saumon de l'Atlantique, afin que dès leur jeune âge les écoliers des deux grandes
communautés de la région se familiarisent avec la nécessité de protéger leur environnement.

355 En conclusion, la FQSA appuie, bien entendu, la création de la réserve aquatique de la
rivière Moisie. Et nous souhaitons, même nous osons formuler le souhait que la commission
pourrait être à même de suggérer au ministre que d'autres rivières à saumon pourraient un jour
faire partie de ce réseau, puisqu'il existe d'autres types de rivières à saumon que celle de la rivière
Moisie qui méritent également protection. Bien sûr, ça dépasse le cadre de l'audience
360 d'aujourd'hui, mais je pense que c'est une recommandation que la commission est bien placée
pour faire.

Et en terminant, bien, nous tenons publiquement à féliciter l'Association de protection de
365 la rivière Moisie, qui la première a eu cette idée et qui s'en est faite le promoteur et le porte-
étendard. Et nos opinions se fondent largement sur l'opinion des gens de la rivière Moisie qui
connaissent les conditions locales et les circonstances locales de la rivière Moisie. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

370 Merci, monsieur Côté. Peut-être quelques questions suite à cette présentation et,
ensuite, on va passer au tour de table.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

375 Monsieur Côté, vous parlez toujours des stocks. J'imagine que vous réferez aux stocks de la Ouapetec, de la Nipissis et de la Moisie?

M. YVON CÔTÉ :

380 Oui. J'ai peut-être utilisé à tort les mots. J'ai référé aux stocks de saumon en général, probablement de plusieurs rivières. Les stocks de saumon de l'ensemble du Québec sont en diminution actuellement. Ça, c'est une chose.

385 Dans la rivière Moisie, il y a probablement plusieurs stocks. Il doit y avoir plusieurs stocks. Mais je ne pense pas qu'on a, scientifiquement parlant, je ne pense que jamais personne ait fait la démonstration scientifique de l'existence de plusieurs stocks, mais c'est presque inconcevable de penser qu'il n'y ait pas plusieurs stocks dans cette rivière.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

390 Dans votre mémoire, vous suggérez donc un agrandissement, si on veut, de la proposition de réserve aquatique, si je me rappelle.

M. YVON CÔTÉ :

395 C'est ça.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

400 Donc, cette demande, vous la fondez sur quoi?

M. YVON CÔTÉ :

405 C'est fondé sur deux choses, deux ou trois remarques. Premièrement, une remarque bien pratico-pratique, on sait qu'une rivière coule d'amont en aval. Alors, c'est bien sûr que si on ne protège pas l'ensemble du bassin à partir de causes néfastes qui pourraient arriver à l'amont, ce qu'on veut protéger dans le coeur de la rivière pourrait être partiellement annihilé, en fait. Donc, je pense qu'avec le parcours qui est actuellement délimité, c'est plus le coeur de la rivière qu'on protège. On ne protège ni l'aval et on ne protège ni tout à fait l'amont non plus.

410 Alors, le poisson procède dans la rivière, il procède d'aval en amont, mais la qualité de l'eau et de l'environnement procède de l'amont vers l'aval. Alors, on doit avoir un poisson qui doit rencontrer les conditions valables dès qu'il entre dans l'embouchure pour aller le plus haut possible dans ses aires de fraie, qui sont habituellement le plus loin possible dans une rivière.

415 Ça, c'est du point de vue du comportement du poisson.

Maintenant, du point de vue de la qualité de l'habitat, la qualité de l'habitat, ça protège de l'aval vers l'amont. C'est une remarque pratico-pratique. Pour cette raison-là, je pense qu'il faut protéger d'une certaine façon la totalité de la rivière. Nous suggérons que ce soit sous la forme de
420 réserve aquatique. Compte tenu de l'unicité de ce stock, je pense que ça vaudrait la peine qu'au Québec, on ait au moins un bassin versant qui est protégé. Ça, c'est la raison philosophique. La raison pratico-pratique, c'est à cause du sens des écoulements dans la rivière et du sens de la migration du saumon dans cette même rivière.

425 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Depuis hier, on a beaucoup de discussions sur la Ouapetec. Vous connaissez le stock de saumon de la Ouapetec. Est-ce que vous croyez que la protection du bassin versant de la Ouapetec aurait un avantage majeur sur la protection du saumon, en comparaison, par exemple,
430 du respect des règles d'intervention en milieu forestier?

M. YVON CÔTÉ :

C'est bien évident qu'une protection intégrale nous assurerait de la préservation de cet
435 environnement-là. Si votre question est à l'effet jusqu'à quel point peut-on intervenir dans le sous-bassin de la rivière Ouapetec, tout en protégeant l'actif que va devenir la réserve aquatique, si c'est ça le sens de votre question, il faudrait regarder exactement ce qu'on veut faire comme intervention.

440 Moi, pour l'instant, je ne me situe pas à ce niveau-là. C'est quelque chose qui pourrait être regardé, c'est bien sûr, encore il faudrait connaître le projet. Mais moi, je me plaçais plutôt à un niveau philosophique.

445 Je vais simplement vous relater ma petite histoire personnelle là-dedans, si je peux me le permettre.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Allez-y.

450

M. YVON CÔTÉ :

455 Quand il a été question de construire le barrage et faire le détournement des rivières Carheil et aux Pékans, à ce moment-là, mes fonctions dans la fonction publique m'appelaient à donner des avis sur le projet qui nous était présenté. Et à cette époque-là, avec des collègues,

nous avons analysé le projet, nous avons déterminé des paramètres qui faisaient que ce projet-là aurait pu être accepté.

460 Et finalement, le projet n'a pas été accepté. Puis il n'a pas été accepté pas nécessairement pour des raisons scientifiques, certaines raisons. Il y avait des incertitudes dans les modèles que les gens ont utilisés et que nous avons utilisés, c'est bien sûr, ces incertitudes-là ont été soulevées par des associations, dont les gens de la rivière Moisie.

465 Mais je pense que l'argument principal des gens de la rivière Moisie à l'époque, ça a été de dire: «Un, il y a des incertitudes dans ce que vous nous dites au point de vue scientifique et sur les impacts potentiels», c'est une chose, mais ce n'était ça la chose principale. C'était de dire: «Ce stock de saumon est unique. Il est unique au monde. Il a été reconnu par bien d'autres que par des Québécois comme étant unique au monde, et ça devient une question de principe et de philosophie de dire que bien qu'il y a peut-être des aménagements possibles à faire, il y a des choses qu'il faut parfois mettre en réserve, en parc, en situation de protection intégrale.»

470 Je pense que c'était ça leur raisonnement. Et je dois vous dire que personnellement, j'ai cheminé dans ce sens-là. Et aujourd'hui, pour moi, c'est plus une question d'approche philosophique, d'approche de contribuer, par exemple, s'insérer dans le 8 %. Ça va dans ce sens-là.

480 Pourquoi on veut protéger 8 ou 10 % du territoire québécois? Peut-être que dans ce 8 ou 10 %, peut-être qu'on voudrait aussi faire des aménagements, peut-être qu'il y aurait des choses, peut-être qu'il y aurait des usages polyvalents qui pourraient être faits. Mais l'idée est de préserver pour le futur l'intégralité de certaines parties du territoire pour la valeur écologique, esthétique, économique, sociale, culturelle qu'elle représente. Je pense que c'est...

485 Pour moi, si la FQSA fait cette recommandation de protéger l'intégralité du bassin versant, c'est davantage pour ces raisons-là que pour des raisons de dire qu'il y a une incompatibilité totale avec tout usage dans le milieu.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

490 Est-ce que la Fédération que vous représentez s'est penchée ou a adopté une ligne de conduite ou je ne sais pas comment l'appeler...

LA PRÉSIDENTE :

495 Un code de bonnes pratiques.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

500 Oui, un code de bonnes pratiques touchant les bandes riveraines. Par exemple, est-ce que vous faites la promotion systématiquement de bandes riveraines sur les rivières à saumon protégées d'activités, je ne sais pas, moi, de 100 mètres, 200 mètres, 60 mètres? Est-ce que vous avez réfléchi à ces questions-là?

M. YVON CÔTÉ :

505 Pas nécessairement. Il faut comprendre que la Fédération n'est pas un organisme technique. C'est un organisme de pression et de représentation. Mais la philosophie de la Fédération, c'est bien sûr qu'en règle générale la Fédération prône le développement durable, prône les usages polyvalents des ressources du milieu, parce que c'est sûr qu'on ne pourra pas mettre 100 % du territoire québécois en parc, c'est bien évident. Donc, il va falloir apprendre à
510 vivre de façon environnementalement acceptable sur la majorité du territoire québécois. À ces idées-là, la Fédération adhère.

Maintenant, dans le cas particulier des bandes riveraines, tout ce que je peux dire, c'est que la législation actuelle ou la réglementation plutôt prévoit 60 mètres le long des rivières à
515 saumon et c'est ce à quoi nous adhérons. Je ne peux pas aller beaucoup plus loin que ça, au niveau de la Fédération, sur ce sujet-là.

Les choses que je pourrais dire ce matin, il y a une personne qui a répondu à une question semblable, je pense que sa réponse était tout à fait valable. Comme dans ma formation
520 scientifique, je sais tout à fait qu'il y a des bandes riveraines de moins grande largeur qui parfois font l'ouvrage, font la job comme on dit souvent; mais dans d'autres circonstances, ça prend d'autre chose.

Dans le cas de la rivière Moisie, c'est une opinion personnelle plus qu'une opinion de la
525 FQSA, je veux que ce soit compris, dans le cas particulier de la rivière Moisie, il y a quand même deux phénomènes importants à comprendre. C'est que c'est une vallée assez escarpée et les escarpements vont bien au-delà de 200 mètres, bien souvent, d'une part.

D'autre part, l'autre chose qu'il faut comprendre aussi, la géomorphologie de ce territoire.
530 Le bassin de la rivière Moisie, comme tout le bassin du Saint-Laurent de toute façon, mais dans ce coin-ci, la mer de Champlain a atteint une cote d'à peu près 600 mètres. Alors partout où vous allez sur le terrain, en bas de 600 mètres, vous êtes sûr qu'il y a des dépôts de la mer de Champlain.

535 Et les dépôts de la mer de Champlain sont sous deux formes. La première forme, c'est les argiles sensibles qui sont dans le fond. Et au-dessus de ça, la glaciation a apporté des sédiments. Et les argiles sensibles – c'est le problème qui est arrivé sur le talus de la rive

gauche de la rivière Moisie – les argiles sensibles sont habituellement pas atteignables par l'eau de ruissellement ou de précipitation, parce qu'il s'est formé à quelque part dans l'horizon du sol une carapace indurée. Mais pour le moins qu'on détruit cette carapace, on change les processus d'infiltration et puis on atteint les argiles sensibles, et on a le phénomène d'éboulis qu'on a observé sur l'aval de la rivière Moisie. Mais les dépôts de la mer de Champlain vont beaucoup plus loin, il y en a beaucoup en amont.

Alors, ça, c'est deux choses à regarder et deux choses qui font que, intuitivement, je serais porté à dire que 60 mètres dans le cas de la rivière Moisie, c'est hors d'ordre. Peut-être qu'ailleurs dans des plus petits bassins, dans des bassins qui sont à pente moins accentuée, c'est peut-être correct en termes forestier et hydrologie forestière. Mais je pense que le contexte, comme la personne disait ce matin, le contexte géologique et particulier de la rivière Moisie fait probablement que 200 mètres à des places, ce n'est peut-être même pas suffisant. Mais ce n'est pas l'opinion de la FQSA, c'est une opinion personnelle.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Trudel.

M. DAVID TRUDEL :

Juste peut-être un complément d'information sur les informations personnelles que monsieur vient d'avancer.

Dans notre formation au niveau du cours d'ingénieur forestier, on a quand même une bonne partie de formation au niveau de la géomorphologie des sols. J'inviterais peut-être la commission à lire des documents sur l'inlandsis qu'ils appellent, la dernière glaciation au Québec.

Parce que l'information à savoir que la mer de Champlain a monté jusque dans ces latitudes-là, je crois que ce n'est pas tout à fait vrai. Mais ça, c'est une opinion personnelle de mon côté aussi. Donc, j'inviterais quand même la commission à peut-être prendre plus d'information. Puis si vous voulez, je pourrai vous donner des références demain à Port-Cartier, j'ai des documents là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

Madame Pomerleau.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Juste un complément. Ce n'est pas la mer de Champlain, mais ça s'appelait la mer de

Goldthwait. C'est le même phénomène que la mer de Champlain, mais c'était pour appliquer pour le golfe. Mais il y a quand même eu ce que monsieur disait. C'est juste que ce n'était pas sur le même territoire, mais il y a eu ce phénomène-là aussi sur toute la Basse-Côte-Nord.

585 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Oui, d'autres éléments historiques?

590 **M. DAVID TRUDEL :**

Oui, c'était juste une précision tout à l'heure ce que j'amenais. C'était peut-être dans le cas... J'ai peut-être mal compris un peu l'intervention de monsieur. Moi, je le voyais plus dans la partie nord de la rivière Moisie. Dans la partie sud, je suis entièrement d'accord que ces événements-là sont arrivés.

595 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Permettez-moi juste une question avant d'aller au tour de table et c'est pour bien comprendre votre recommandation 5. Ça m'a un petit peu intriguée.

600 À la page 7 du mémoire DM10, pour ceux qui vont lire les transcriptions, vous dites qu'il faut aussi faire des recherches pour toutes les incidences potentielles de ces aménagements sur la biodiversité des divers secteurs de rivière et sur les impacts génétiques potentiels des aménagements sur le saumon. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en est?

605 **M. YVON CÔTÉ :**

610 Sur le premier aspect, la biodiversité des différents secteurs, ici, on réfère à la chute Katchapahun avec la passe migratoire. C'est probablement des noms avec lesquels vous êtes déjà familiers. Il semble que la migration du saumon ait été barrée de façon presque systématique à ce site-là, sauf pour des conditions exceptionnelles, à récurrence même pas d'une fois par année. Donc, les débits empêchaient le saumon d'aller plus loin que ça. Par contre, en haut de cette chute-là, l'habitat potentiel qui est là est très valable pour le saumon. Mais le saumon n'étant pas là, il y avait d'autres espèces qui occupaient ce territoire.

615 Alors, quand on a construit cette passe migratoire, qui était à la fin des années 60, début des années 70, les gens à l'époque n'avaient pas nécessairement beaucoup de préoccupation à l'égard de la biodiversité. Alors, l'aménagement qui a été fait là a été fait en fonction du saumon, puis valoriser le saumon et augmenter le potentiel de production du saumon puisqu'il y avait un habitat valable en haut.

620 On ne s'est pas posé la question: est-ce qu'en faisant ça, on perturbait les

625 communautés de poissons déjà existantes qui auraient pu avoir une certaine valeur? Il n'est pas trop tard pour se poser la question parce que si on arrivait à la conclusion que oui, on a fait des dommages environnementaux, on pourrait toujours fermer la passe migratoire. Ça peut se faire.

630 Alors, le but de cette recommandation-là, c'est de regarder, d'essayer d'évaluer ce qu'il pouvait y avoir comme biodiversité dans ce secteur de rivière pour statuer une fois pour toute à savoir s'il y avait des peuplements de poissons d'une valeur telle qu'il faudrait aujourd'hui corriger l'erreur. Alors, c'est le sens de la recommandation sur la biodiversité.

635 Et le sens de la recommandation sur les impacts génétiques potentiels sur le saumon lui-même, tantôt on disait que le saumon réagit à sa rivière, à son débit, à ses caractéristiques, etc., alors il est possible – c'est un argument encore une fois qui relève de la théorie, mais il faut le regarder – il est possible que le saumon de la Moisie, ces grands saumons, l'une des raisons, outre les débits et l'inclinaison de la rivière, il y a peut-être d'autres raisons locales qui favorisaient l'expression d'un tel phénotype.

640 En construisant une passe migratoire, peut-être qu'on a changé des conditions du milieu physique du saumon et possiblement qu'on aurait pu changer le phénotype ou sinon même le génotype de la population de saumon. Alors, si c'était le cas, c'est bien sûr qu'on ne voudrait pas faire ça parce que ce qui était unique dans cette rivière-là, c'est la grosseur des saumons, la taille des saumons.

645 Alors, il serait bon aujourd'hui, si on peut réétudier ça a posteriori, de statuer sur ces deux composants, ces deux variables-là, ces deux paramètres pour déterminer si on a fait une erreur ou pas en faisant cet aménagement. Si on a fait une erreur, bien, il va falloir se poser des questions, parce que là on sera dans une réserve aquatique et il est normal qu'à l'intérieur d'une réserve aquatique, compte tenu des objectifs poursuivis là-dedans, qu'on ait quand même des
650 considérations environnementales et des critères environnementaux de très haut niveau.

655 Et si, au contraire, on n'a pas fait de dommages, on n'aurait pas causé de préjudice sérieux aux populations de poissons qui étaient en amont, parce que ce n'était pas des populations particulièrement spécifiques ou c'était des populations qu'on peut rencontrer un peu partout, bien, là, il s'agit d'évaluer si c'est mieux d'avoir un peu moins de truite et un peu plus de saumon, ou l'inverse.

660 Alors, je pense que c'est important de faire cet exercice-là et statuer là-dessus, parce que ces deux considérations-là sont continuellement remises en cause. Et, un jour, il va falloir investir dans le réaménagement de cette structure et ces deux questions-là vont sûrement revenir le jour où on devra réaménager cette structure-là.

Alors, c'était le sens de nos remarques.

665 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en première partie d'audience publique, il a été question qu'il faudrait limiter, voire rendre même non possibles des aménagements comme des passes migratoires.

670

Lorsqu'il y en a déjà une passe migratoire, qui ne fonctionne peut-être pas, est-ce que ça devient comme un droit acquis? Comment vous évaluez ces circonstances-là?

Mme MARILOU TREMBLAY :

675

Évidemment, dans le cas de la passe Katchapahun, on l'a regardée, elle est là et puis là, bon, il faut composer avec ça. Ce qu'on propose... puis je pense, peut-être Olivier, tu pourrais montrer la diapositive qu'on a présentée. Je ne sais pas si on peut revenir un peu sur notre présentation qu'on avait faite. On suggérait de convenir ou en tout cas de discuter à tout le moins peut-être pour commencer, avant de convenir, des modalités de fonctionnement de cette passe-là en fonction de ce que monsieur Côté disait justement.

680

Il y a d'ailleurs eu un colloque dernièrement scientifique sur le saumon à Sept-Îles, auquel le ministère a participé. Du moins, en tout cas, on a écouté beaucoup ce qui s'est dit, il y avait beaucoup de discussions, beaucoup de scientifiques qui étaient là pour présenter des choses. Et évidemment, ce n'est pas simple comme l'exposait monsieur Côté. La solution n'est pas simple. Mais c'est sûr que nous, au ministère, on veut regarder cet aspect-là avec les différents intervenants et avec Faune Québec aussi.

685

Mais je pense que peut-être pour répondre à votre question, on la considère comme étant partie prenante de l'aire protégée. Donc, il faut composer avec cet élément-là.

690

LA PRÉSIDENTE :

695

Un complément d'information?

M. FRANÇOIS BARNARD :

Oui, bonjour, madame la présidente. Je voudrais peut-être apporter un complément d'information à ce que vient de mentionner monsieur Côté.

700

D'abord, l'atelier qui a eu lieu, il y a quelques semaines sur l'ensemble des connaissances scientifiques sur la rivière Moisie, a été très intéressant parce que c'est une des rivières qui a été la plus étudiée, même si on manque beaucoup encore de connaissances sur beaucoup d'aspects de cette population de saumon.

705

Maintenant, pour ce qui est de la passe migratoire, moi, j'ai fait une rétrospective des

710 travaux, entre autres, d'Hydro-Québec pour l'atelier en question, et à la suite de l'atelier en question, je me suis rendu compte que dans les dix années environ où est-ce que Hydro-Québec a travaillé sur la rivière Moisie, il y a eu trois années où est-ce qu'il a été démontré que la chute Katchapahun était franchissable au saumon naturellement lorsque les débits deviennent très bas en été. Donc, 1989, 1990 et 1995, alors les saumons ont franchi naturellement la chute en question.

715 Ce sont trois années où est-ce que ça a été démontré. Mais là-dessus, il y a deux années où est-ce qu'il y a eu de la télémétrie. Alors, il y a eu des émetteurs d'implantés au niveau d'un certain nombre de saumons. Et donc, ces deux années-là, évidemment, c'était facile de faire cette démonstration-là, c'est les deux seules années où est-ce qu'il y a eu de la télémétrie.

720 En 95, ce qui a été démontré, premièrement, le débit de la rivière est venu aussi bas que 89 et 90. Et ensuite, il y a eu seulement, je crois – il faudrait que je vérifie dans mes chiffres – c'est 500 saumons qui ont franchi la passe migratoire elle-même. Mais quand ils ont fait l'inventaire des nids de fraie, au mois d'octobre, la majorité des nids de fraie de saumon qui ont été identifiés dans le cours de la rivière ont été trouvés en amont de la passe migratoire. Puis on a observé le même phénomène parce qu'à un moment donné, la passe est devenue opérationnelle plus tard en saison, puis il n'y avait plus de saumon dans le secteur.

730 Donc, pour ce qui est de la biodiversité en amont de la passe, évidemment que la passe a permis de rendre franchissable la chute en question à chaque année et de faire monter le nombre de saumons maximum qui désiraient le faire ou, sinon, un nombre prédéterminé comme c'est le cas aujourd'hui. Mais c'est bien certain que le secteur était accessible quand même au saumon auparavant et il devait être présent, mais on ne peut pas connaître les densités qu'il y avait à l'époque.

735 Ensuite, ce qu'il faut prendre en considération, quand cet aménagement a été réalisé, c'est qu'il y a 60 % des habitats pour le saumon de la branche principale de la rivière Moisie qui sont localisés en amont de la passe. Les habitats en amont de la passe sont d'une très grande qualité pour le saumon et la contribution de ce secteur-là pour la population de saumon de la rivière a probablement été assez importante dans les dernières années.

740 Aujourd'hui, c'est peut-être moins évident, puis c'est une chose sur laquelle on est tout à fait d'accord, qu'il faut que ce soit étudié à l'effet de déterminer en ce moment avec les montaisons qu'on a actuellement à savoir si la passe migratoire continue de contribuer de la même façon qu'elle l'a sûrement déjà fait.

745 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va? Merci. Alors, on va entreprendre le tour de table sur la question du cadre de

gestion et cadre de protection. Vous avez la parole.

750

M. DANIEL GIRARD :

Oui, bonjour, madame la présidente, madame la commissaire, monsieur le commissaire. Je vais traiter du sujet en deux parties, deux volets. Je vais parler premièrement du Conseil de conservation et de mise en valeur de la future réserve aquatique de la rivière Moisie. Et, dans un deuxième temps, je vais parler plus des mesures de gestion sur la rivière.

755

Nous, ce qu'on a constaté dans le document de consultation, c'est que le cadre qui était proposé au niveau du Conseil de conservation et de mise en valeur, il était mal adapté parce que, nous, on considère que la rivière Moisie, c'est une entité. Ce n'est pas quelque chose que tu peux diviser en deux de façon politique.

760

Le terme pour moi, c'est «de façon politique». Quand on tient compte de deux MRC, moi, c'est une situation politique et non pas une situation géographique. La Moisie, c'est le bassin au complet. Ça part d'en haut et ça va jusqu'en bas. Puis ce qui se décide en haut, ça a une influence en bas. Donc, le Conseil de conservation et de mise en valeur, il doit en avoir seulement un pour la réserve aquatique de la rivière Moisie.

765

Deuxième chose par rapport au Conseil de conservation, on trouve que l'approche du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne tient pas compte des structures qui sont déjà existantes. On n'a pas tenu compte qu'il y a un conseil de gestion sur la rivière Moisie qui existe depuis pas beaucoup d'années, mais quand même un conseil de gestion qui est paritaire, un conseil de gestion qui est composé de quatre Autochtones et de quatre non-Autochtones, qui voit à tout ce qui se passe au niveau de gestion de la pêche sportive, recherche, recommandations, pêche d'alimentation.

770

775

Donc, le point le plus positif ou le point le plus important par rapport à la réserve aquatique de la rivière Moisie, c'est le saumon. Et on a déjà un conseil de gestion qui traite de l'ensemble des possibilités, même de la recherche par rapport à ça. Donc, nous trouvons que dans l'approche du ministère du Développement durable, on n'a pas tenu compte de ça.

780

On a fait une petite analyse, en disant: oui, un seul conseil de conservation pour la réserve aquatique. Et nous, nous proposons qu'il soit paritaire. Je sais que ça ne fait pas nécessairement plaisir à tout le monde, mais si on ne le fait pas paritaire, il va arriver des moments donnés où le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs va simplement servir d'intermédiaire entre deux groupes.

785

On a vécu sur la rivière Moisie, dans le bas de la rivière, pendant des années, un groupe qui était intermédiaire. Donc, le ministère essayait de faire la relation entre un et l'autre. Ça, ça ne marche pas. Parce que les contacts quotidiens sur la rivière, c'est sur le terrain que

790

ça se passe. Il y a de la pêche d'alimentation qui se fait, mais il y a de la pêche sportive aussi qui se fait. Il y a des actes qui se font tout le long de la rivière. Si on n'est pas capable de travailler ensemble, si on n'est pas capable de trouver des solutions ensemble, bien, ça fait seulement créer des conflits.

795

Nous, dans notre approche du Conseil de conservation et de mise en valeur, on l'a mis paritaire. Oui, on a été obligés d'augmenter le nombre de participants. On n'a pas eu le choix. Parce que si on veut qu'il soit paritaire et qu'on veut avoir une représentation locale, mais aussi une représentation des personnes du nord et des Autochtones du nord, il a fallu augmenter le nombre de participants.

800

Et notre suggestion, c'est de 8 Autochtones et de 8 non-Autochtones et on a identifié les groupes. Ceux qui ont en main notre mémoire, ils pourront le voir à la page 16.

805

Les enjeux de conservation, je trouve que c'est deux gros sujets un par rapport à l'autre. Par rapport aux propositions de mesures de conservation, j'aurais le goût de vous dire qu'il y en a qui ont voulu mettre la charrue avant les boeufs. On veut déjà mettre des mesures à un cadre assez serré sans avoir même pris le temps d'analyser vraiment les impacts que ça a. Et je m'explique.

810

Oui, la rivière Moisie, c'est une grande rivière à saumon. Mais il y a tellement d'utilisations différentes au niveau de la pêche sportive, de la pêche d'alimentation, mais il y a tellement une catégorisation différente. Quand on parle de l'embouchure de la rivière, la pêche sportive qui se pratique là n'a aucun rapport avec qu'est-ce qui se passe dans le club privé ou dans les pourvoiries, où là on peut parler de succès de pêche complètement différent.

815

Quand un pêcheur sportif – et ça c'est la réalité de tous les jours – un pêcheur sportif de mon acabit ou d'autres riverains le long de la rivière Moisie, quand ils commencent à pêcher le saumon et qu'ils pêchent dans la partie aval, qu'ils prennent, en général, si on se fie aux statistiques de la ZEC, un saumon par 10 jours de pêche ou, des années, un saumon par 12 et par 15 jours de pêche, il est beaucoup plus difficile de demander à ces personnes-là de faire une remise à l'eau. Et ce sont pour la très grande majorité des Québécois.

820

Par contre, quand tu vas sur des secteurs beaucoup plus efficaces, productifs, tu t'en vas au pied du rapide au douze mille ou tu t'en vas dans la fosse du treize point cinq ou au pied de la passe migratoire Katchapahun, où est-ce qu'il y a une concentration de saumon, où tu peux capturer 8, 10, 12 saumons dans la même journée, c'est facile de faire de la remise à l'eau.

825

Si on veut garder la rivière Moisie accessible aux Québécois, il faut faire attention aux mesures qu'on va mettre en place. Ne mettre que de la remise à l'eau sur la rivière Moisie, sur la grandeur, va faire en sorte qu'on va sortir les pêcheurs québécois de la rivière.

830

835 Un autre facteur qu'il faut vraiment tenir compte, c'est que dans le bas de la rivière, le secteur de la ZEC principalement et le premier secteur que nous opérons, le secteur Winthrop-Campbell, est entièrement sous l'influence de la marée. Il n'y a pas de fosse de rétention. C'est des fosses de passage. Puis dans le secteur 1 de la ZEC, il n'y a pas de fosse.

840 On pêche aussi à côté de la communauté autochtone. Demander à quelqu'un, une personne ordinaire qui pêche ici dans la région à côté des Autochtones, de remettre son saumon à l'eau quand il voit à côté un filet pour la pêche d'alimentation, ça peut sembler simple au centre-ville à Québec mais, sur le terrain, ce n'est pas si simple que ça. On a seulement à regarder qu'est-ce qui se passe avec l'agrandissement de la réserve ici à Sept-Îles, puis je vous fais un parallèle, ça crée des tensions inutiles et des choses qu'il faut de temps en temps peut-être un peu modérer.

845 Et en terminant par rapport aux mesures qui sont proposées, nous n'avons rien contre le fait que sur les pourvoiries il y ait de la remise à l'eau, mais sur une façon volontaire. Et on trouve que le Conseil de gestion, dont monsieur Côté est membre et moi-même, a fait un travail assez particulier au cours des trois dernières années. Il y a eu des mesures de mises en place. Tout le monde les respecte, pas besoin de règlement pour ça. Si jamais il y a un problème, Faune Québec aura toujours la possibilité de fermer la pêche sportive et de déterminer c'est de la remise à l'eau obligatoire sur la grandeur de la rivière. C'est leur rôle. C'est eux qui ont à vérifier pour que la conservation soit là.

855 Et petit dernier mot, si on ferme la pêche sportive, uniquement de la remise à l'eau sur la rivière Moisie, je vous dirais qu'on devrait fermer la pêche sportive sur toutes les rivières à saumon du Québec. Il n'y a pas une seule rivière qui a plus de grands saumons que sur la Moisie. Oubliez pas ça. Merci.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, excusez, j'ai commencé par ma droite. Selon la décision qui avait été prise par notre secrétariat, ça devait être par la suite la compagnie minière Québec Cartier. Ils ne sont pas là, je crois. Produits forestiers Arbec, monsieur Trudel, c'est à vous la parole.

865 **M. DAVID TRUDEL :**

870 Merci beaucoup, madame la présidente. J'avais des commentaires à amener sur la présentation de monsieur Daniel Girard, mais je ferai ça plus tard. Je pense que ce n'est pas le moment de faire ça. J'annonce déjà mes couleurs.

Nous, de notre côté, au niveau de la mise en place d'un Comité de conservation et de mise en valeur, on va un peu dans le sens de l'APRM de dire qu'il devrait avoir un conseil pour

875 la rivière Moisie, qui devrait être séparé de celui du lac Pasteur et peut-être, éventuellement, des autres, mais au moins qu'il y en ait un pour la rivière Moisie.

880 Tout dépendamment de la portée de ce conseil-là, que ce soit un conseil qui est limité sur la superficie de l'aire protégée, comme il a déjà été question, ou un comité qui pourrait avoir des implications à l'extérieur de l'aire protégée, à ce moment-là on a comme deux positions.

885 Dans le cas où est-ce que la portée du comité serait uniquement sur l'aire protégée, on ne sent pas le besoin d'être intégrés dans ce genre de comité. Sauf que s'il y a une extension de la portée du comité à l'extérieur des limites de l'aire protégée, à ce moment-là on souhaiterait qu'il soit fortement recommandé que les industriels, que ce soit forestier, minier ou Hydro-Québec, ou toutes les personnes qui peuvent avoir une implication soient intégrées dans le comité comme tel. Ça, c'est le premier aspect qu'on regarde.

890 Du côté des environmentalistes et du monde au niveau de la faune, on peut comprendre un peu les inquiétudes qu'ils ont face à une intervention forestière dans les bassins versants d'une rivière à saumon. Sauf que nous, de notre côté, on est d'avis qu'il faut quand même analyser l'ensemble des possibilités, les utilités du milieu pour que ce soit bénéfique pour tout le monde, puis même donner accès à l'ensemble des Québécois à l'ensemble de la rivière Moisie, ne pas limiter ça à une partie de la rivière et à une élite dans l'autre partie.

895 S'il y a des beaux paysages à voir, on ne parle pas juste de la ressource saumon, on parle de plusieurs éléments particuliers dans le bassin de la rivière Moisie, je pense que c'est l'ensemble des Québécois qui devraient en profiter et non pas une élite américaine, européenne ou québécoise, mais d'une élite.

900 Je vais lâcher un peu le côté forestier. Je vais tomber dans un domaine où est-ce qu'on est un peu moins familiers, qui est le domaine faunique et la pêche sportive, sauf qu'on a quand même des appréhensions à ce niveau-là, qu'on a mises dans notre mémoire.

905 Une des premières appréhensions qu'on a, lors des premières parties des audiences, on parlait d'un 5 % de mortalité lors de la pêche sportive impliquant la remise à l'eau. Nous, de notre côté, ce qu'on a comme inquiétude, c'est de dire qu'on laisse quand même... parce que là, présentement, la remise à l'eau, c'est pratiquement systématique, sauf pour les saumons qui sont trop fatigués ou qui sont blessés, de ce qu'on en a compris.

910 Quand on regarde ça de ce point de vue-là, nous, ce qu'on voit, c'est de dire qu'une pêche au saumon, ça ne dure pas nécessairement quinze minutes. Donc, on amène souvent le saumon quand même à ses limites aussi pour pouvoir le sortir. C'est ce qu'on voit. Peut-être que c'est une fausse interprétation, mais c'est l'interprétation qu'on en fait. Puis que la remise à l'eau devrait être obligatoire sur l'ensemble du territoire de l'aire protégée de la rivière Moisie pour éviter les différents impacts d'une personne qui pourrait dire: «Bien, mon saumon est trop

915

fatigué.» C'est laisser au jugement des pêcheurs sportifs en tant que tel et non pas avec des analyses.

920 À ce moment-là, si on oblige 100 % la remise à l'eau, on est certains que les pêcheurs vont appliquer cette remise-là, que le saumon survive ou non. Mais on pense qu'il y a peut-être moyen justement d'augmenter les taux de survie avec ça.

925 On recommande fortement aussi d'améliorer, c'est sûr, l'accès au territoire pour pouvoir augmenter les suivis des agents de la faune, de mettre en place un suivi plus resserré du braconnage dans le corridor de l'aire protégée et des alentours, de quelque façon que ce soit, avec les différents intervenants du milieu.

930 Suite à ça, on regarde aussi l'implication... nous, on est souvent ciblés comme forestiers pouvant avoir un impact indirect, bien, directement sur le saumon, mais indirectement par nos interventions. Lorsqu'on regarde les pêcheurs qui sont directement sur la rivière, qui utilise des moteurs deux temps, qui sont les moteurs les plus polluants et qui rejettent 50 % des combustibles et 50 % de l'huile directement dans le milieu du saumon, on est en mesure de se poser des questions à savoir: est-ce que ça a plus d'implication que nos interventions? On attaque directement le saumon dans son habitat.

935 Donc, on recommande fortement qu'il soit obligatoire d'utiliser des moteurs soit électriques, soit des moteurs quatre temps ou soit des moteurs deux temps à injection directe, selon des documents qui ont été élaborés par Environnement Canada, qu'on a joints dans notre mémoire.

940 Et le dernier point qu'on a amené, c'est aussi on parle d'accessibilité dans la partie nordique du territoire en hydravion ou en hélicoptère. C'est encore là tout des moyens de transport qui utilisent des carburants, qui utilisent des huiles, des graisses pour les moteurs. Puis on est persuadés que les entretiens de ces véhicules-là et des moteurs ne sont pas nécessairement faits sur terre à sec, mais qu'il y a plusieurs éléments, dont le remplissage des réservoirs qui se fait directement au-dessus de l'eau, où est-ce qu'il y a des risques de contamination quand même assez élevés au niveau du milieu.

950 Donc, on demanderait d'avoir ou d'analyser des mesures particulières qui pourraient être imposées aux utilisateurs qui prennent ces moyens-là. Puis comme je disais tout à l'heure, la conclusion qu'on fait, c'est peut-être de demander à la commission d'analyser l'ensemble des impacts et l'ensemble des choses qu'on peut faire ensemble pour en arriver à une utilisation harmonieuse du territoire et des ressources. Merci.

955 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Maintenant, monsieur Fortin pour Almassa Baie Trinité et Scierie Norbois.

M. GUY FORTIN :

960

Oui, bonjour. Aujourd'hui, sur la thématique du cadre de gestion, nous, là-dedans, on voit deux scénarios: un scénario où on retient l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie, où dans ce cas-là on n'a pas vraiment intérêt à siéger sur le conseil de conservation, ou un scénario, scénario qu'on souhaite et qu'on pense qui est le plus raisonnable, un scénario où on retient le projet tel que présenté présentement, où on nous intègre, on intègre l'industrie forestière dans le Conseil de conservation et de mise en valeur justement pour être capable de discuter avec les intervenants sur les moyens, les modalités d'intervention dans les autres rivières dont le bassin versant se jette dans la Moisie. Dans cette optique-là, je pense que ce serait très intéressant que l'industrie forestière soit partie prenante des conseils de conservation et de mise en valeur. C'est ce qu'on souhaite d'ailleurs.

965

970

Au niveau de la structure comme telle, nous, on n'est pas contre le fait d'avoir deux conseils tels que présentés. Pourquoi? Vous savez qu'on a tout le temps un intérêt économique. On considère que cette façon-là, c'est la façon la plus économique de créer ces conseils-là. C'est bien évident qu'un conseil où on regroupe Sept-Îles avec Fermont, un seul comité, ça peut être difficile de rejoindre ces gens-là. C'est des dépenses supplémentaires. Alors qu'en les séparant comme j'ai proposé, je pense que l'idée là-dedans, c'était de tenir compte de l'aspect économique. De ce point de vue-là, on pense que ça a quand même un certain bon sens.

975

980

Je vous ai épargné la lecture de notre mémoire. Hier, j'ai quand même passé les sections qui parlaient de la délimitation. Par contre, je vais seulement vous en lire certains extraits, entre autres la proposition où on fait part de notre intérêt à faire partie du Conseil de conservation et de mise en valeur.

985

Dans notre mémoire, c'est la proposition 4. Je vais vous la lire. C'est qu'on demande d'admettre l'industrie forestière sur le Conseil de conservation et de mise en valeur de la partie aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie, de la réserve de biodiversité du lac Pasteur et de la réserve de biodiversité du lac Bright Sand. On dit:

990

L'implication de l'industrie forestière dans ce Conseil de conservation et de mise en valeur permettrait de créer un lien privilégié entre les différents acteurs concernés et l'industrie. Ce conseil aurait, entre autres, l'objectif de gérer les interventions dans les bassins versants de ces réserves. De cette façon, les différents intervenants pourront se rencontrer et discuter régulièrement des modalités d'intervention à établir pour répondre aux objectifs de protection des réserves.

995

Par contre, dans les conseils, on pense que ce serait important aussi peut-être de prévoir un mécanisme à la limite d'arbitrage, dans le sens que des dossiers qui s'étirent ou le statu quo pour... c'est sûr que le statu quo pour un organisme de conservation, dans le fond,

1000 c'est voulu. Mais pour l'industrie, souvent c'est important qu'il y ait des décisions qui se prennent relativement rapidement, que quelqu'un tranche. C'est pour ça qu'on pense que là-dedans, il devrait avoir des procédures d'arbitrage de prévues à la limite.

1005 Je finis avec la conclusion du mémoire. Je vais vous la lire. Et puis ensuite, on peut passer à d'autres.

1010 *Dans ce document, nous avons résumé notre position par rapport au projet de réserve de la rivière Moisie et du lac Pasteur. Le lecteur peut comprendre que nous sommes en grande partie favorables à ces projets. Par contre, nous sommes très inquiets de l'apparente absence de prise de conscience qu'ont certains groupes par rapport aux impacts socio-économiques reliés à leurs revendications. Nous sommes persuadés qu'il est possible d'atteindre les objectifs du Plan d'action québécois sur les aires protégées tout en permettant à l'industrie forestière de la Côte-Nord de continuer d'être un moteur économique de première importance.*

1015 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1020 Merci. Nous allons entendre maintenant madame Geneviève Pomerleau pour le Conseil régional de l'environnement Côte-Nord.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

1025 Oui, bonjour, madame la présidente, monsieur et madame les commissaires.

1030 Au niveau des conseils de conservation et de mise en valeur, donc, nous autres au Conseil régional de l'environnement, on recommande un seul Conseil de conservation et de mise en valeur pour la réserve aquatique de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité des lacs Gensart et Bright Sand, ceci afin de faciliter le dialogue entre les régions et gérer les activités de l'amont vers l'aval.

1035 Ensuite, au niveau de ce conseil de conservation là, on recommanderait l'élargissement du conseil pour faire une gestion intégrée des ressources du bassin versant de la rivière Moisie afin d'y inclure les représentants des industries forestière, minière et énergétique, donc pour améliorer la circulation de l'information, faciliter la communication entre les différents représentants et le partage des visions aussi, donc, comme on en avait parlé dans la première partie des audiences en vue d'une gestion intégrée d'un bassin versant de cette dimension-là.

1040 Également, comme il existe sur la rivière depuis quelques années un organisme qui a développé une expertise au niveau de la gestion du saumon, la connaissance du territoire et des utilisateurs, on recommanderait le regroupement du Conseil de conservation et de mise en

valeur et du Conseil de gestion de la rivière Moisie, de les regrouper autour des mêmes mandats de protection, de recherche et de gestion. Étant donné qu'il y a déjà une structure administrative sur la rivière, on pourrait regrouper ces deux conseils-là dans la même mission, finalement.

1045

Également, au niveau aussi de la composition du Conseil de conservation et de mise en valeur qui a été proposé, nous trouvons important qu'il y ait un siège pour l'Association de protection de la rivière Moisie, étant donné le travail qui a été fait par cet organisme-là pour la protection de la rivière, donc qu'un siège soit donné à cet organisme.

1050

Ensuite, au niveau de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur, nous aimerions qu'il y ait un seul Conseil de conservation et de mise en valeur spécifique pour cette aire protégée là, afin de mieux représenter les intérêts locaux.

1055

On demanderait également une gestion intégrée des ressources du bassin versant de la rivière Pasteur, donc un peu dans les mêmes buts que pour la réserve aquatique, afin d'inclure des représentants des différentes industries dans le Conseil de conservation et de mise en valeur de cette aire protégée là.

1060

Le Conseil régional de l'environnement recommande aussi que les schémas d'aménagement des MRC des Sept-Rivières et de Caniapiscau soient harmonisés aussitôt que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demandera l'avis de conformité pour les niveaux de statut de protection des quatre territoires.

1065

Nous trouvons primordial que ces aires protégées reçoivent un statut permanent dans les plus brefs délais, donc dès qu'il y a une décision de rendue, afin de s'assurer que la protection de ces territoires-là, la conservation, la mise en valeur soient effectives le plus tôt possible, donc qu'il n'y ait pas de délai suite à la décision du ministre.

1070

Également, nous aimerions qu'il y ait une cartographie de reconnaissance des sites innus sur les aires protégées afin que l'aspect culturel soit inclus dans la conservation et la mise en valeur de ces territoires.

1075

Et suite à l'obtention d'un statut permanent de protection pour les quatre aires protégées, nous recommandons l'acquisition de connaissances sur ces territoires-là pour faciliter leur conservation et leur mise en valeur, autant que ce soit au niveau de la ressource saumon d'acquérir les connaissances sur la rivière Moisie, mais également d'acquérir des connaissances sur les territoires nordiques, donc des réserves de biodiversité des lacs Bright Sand et Gensart, pour faciliter leur protection.

1080

Le Conseil régional recommande aussi que les bandes de protection soient déterminées par les nouveaux conseils de conservation et de mise en valeur autour des tributaires et des lacs

de tête des aires protégées afin de préserver l'intégrité des ressources naturelles dans ces territoires-là.

1085

Et nous recommandons également que les méthodes utilisées pour contrôler la végétation sous les lignes de transport d'énergie n'entraînent aucun apport, direct ou indirecte, de produits chimiques dans les aires protégées. Donc, en fin de compte, on en a parlé un petit peu dans la première partie, de déterminer des méthodes, je ne dis pas que ça pourrait être action mécanique

1090

autour des tributaires, autour des cours d'eau, mais s'assurer qu'il n'y ait pas d'apport chimique dans les aires protégées.

On avait plusieurs recommandations. Ça fait le tour.

1095

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce qu'il y a des réactions ou compléments d'information qui pourraient être fournis du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

1100

Mme MARILOU TREMBLAY :

Oui, absolument. D'entrée de jeu, peut-être qu'on peut mentionner qu'au niveau du Conseil de conservation et de mise en valeur, ça va être un organisme où il va avoir beaucoup de flexibilité. Aujourd'hui, on est ici en audience justement pour recueillir tous les commentaires, puis c'est très intéressant de voir tout ça, d'entendre tout ça aujourd'hui.

1105

Je vais reprendre un peu ce que j'ai dit à Fermont pour expliquer notre démarche. Ça va peut-être au moins mettre en perspective comment est-ce qu'on a analysé la situation jusqu'à maintenant. On va mettre la diapositive qui montre un peu la composition du conseil de conservation.

1110

Donc, on a fait la démarche pour l'ensemble des conseils de conservation au Québec de la même façon, c'est-à-dire qu'on a identifié des milieux types qu'on pense qui sont nécessaires, qui doivent figurer finalement dans un conseil de conservation qui a comme mandat d'orienter le gouvernement au niveau de la biodiversité. Alors, il y a différents milieux qui ont été ciblés.

1115

Et évidemment, vous voyez que dans des cas particuliers, on a essayé de faire une adaptation locale avec des groupes qui sont présents, des incontournables, si je peux dire, mais d'une manière qui ont déjà des groupes d'intérêt qui traitent de sujets qui sont particuliers. Comme, entre autres, on fait référence au Conseil de gestion de la rivière Moisie, par exemple.

1120

Par contre, peut-être un petit point d'information ici. Tantôt on en a parlé, le Conseil de gestion de la rivière Moisie, ses objectifs, sa mission tourne autour du saumon, alors que le Conseil de conservation et de mise en valeur des réserves aquatiques et de biodiversité doit

1125 justement se pencher sur des notions de biodiversité. Alors, c'est certain qu'on veut utiliser les forces vives du milieu, mais il faudrait à ce moment-là adapter la mission du conseil puisque la mission du conseil de conservation justement est différente à ce niveau-là, elle est un peu plus large.

1130 Je vais finir avec les conseils de conservation. Au niveau de la parité, peut-être ajouter encore un élément qu'on a dit à Fermont. C'est que la prise de décision va se faire par consensus. Alors, c'est certain qu'à ce niveau-là, on n'est pas contre la parité. Au contraire, on pense que c'est quelque chose... on sait que dans le Conseil de gestion de la rivière Moisie, ça a été une formule qui a été intéressante. Seulement, ici, l'idée était de réduire un peu le nombre de
1135 représentants tout en favorisant évidemment tous les milieux qu'on avait identifiés. Alors, c'est peut-être une explication ici. Mais évidemment, encore une fois, je rappelle qu'on n'est pas fermés à un processus de parité.

1140 Ensuite, je vais reprendre directement en ce qui concerne peut-être d'autres organismes qui existent actuellement dans le milieu et qui ne sont pas nécessairement textuellement écrits à cet endroit-là. Ça ne veut pas dire nécessairement qu'on les exclut. Il y a différents milieux où est-ce que ces organismes-là pourraient se retrouver. Donc, c'est sûr que c'est à compléter, il y a encore une démarche à faire. C'est une première démarche qui est indiquée ici.

1145 Je vais poursuivre au niveau de la remise à l'eau peut-être. Je ne sais pas si vous voulez que j'enchaîne là-dessus ou si...

LA PRÉSIDENTE :

1150 À votre guise.

Mme MARILOU TREMBLAY :

1155 Au niveau de la remise à l'eau, c'est important de comprendre que dans la proposition qui est déposée, c'est dans les limites actuelles de la réserve aquatique. Donc, c'est certain qu'en aval, actuellement, on n'est pas dans la réserve aquatique.

1160 On a eu des discussions évidemment avec les différents groupes et, entre autres, avec les pourvoyeurs, et qui ont accepté finalement, qui ont trouvé acceptable de mettre la remise à l'eau dans leur plan de gestion. Et c'est ce qui est proposé dans le document de consultation à l'heure actuelle, que ce soit dans leur plan de gestion de la pourvoirie.

1165 D'ailleurs, peut-être un petit point d'information ici, dire que les pourvoyeurs étaient d'accord avec notre interprétation qu'on avait de l'état de la population. D'ailleurs, ils l'ont mentionné hier. Alors, peut-être à ce niveau-là, ça explique peut-être leur accord avec d'inclure ça dans leur plan de gestion, la remise à l'eau.

1170 Ensuite, je voulais juste préciser aussi qu'il n'y a pas de pêche d'alimentation dans la réserve aquatique projetée. C'est en aval de la réserve qui est proposée.

J'ai peut-être oublié un point au niveau des conseils de conservation et de mise en valeur. Quand on parlait de deux structures, on est préoccupés aussi par le fait d'avoir une structure qui va bien représenter les réalités écologiques, par exemple, évidemment de l'amont vers l'aval.

1175 Par contre, il y a d'autres réalités aussi qui s'ajoutent à ça, puis je pense qu'on l'a très bien vu à Fermont en début de semaine. Il y a des préoccupations très particulières qui nous ont été exposées à Fermont en audience, mais aussi avant les audiences. C'est très différent. Il n'y a pas de pêche au saumon, par exemple, mais il y a beaucoup d'autres éléments dont on n'a pas parlé aujourd'hui et on n'a pas parlé hier non plus. La villégiature, la chasse, la pêche, c'est des
1180 éléments qui font partie de leur vie quotidienne.

Alors, on a pensé qu'il y avait suffisamment de préoccupations, suffisamment de différences entre les deux pôles, si je peux dire, Sept-Îles et Fermont, pour suggérer deux conseils de conservation et de mise en valeur. Donc, ça peut peut-être expliquer notre raison.

1185 Évidemment, on va être honnêtes là-dedans, il y a aussi, comme on a dit tout à l'heure, on veut concentrer quand même nos efforts et les efforts des personnes qui vont assister à ces conseils de conservation et de mise en valeur. Si on demande aux gens de se déplacer continuellement, il n'y aura peut-être pas de gain à ce niveau-là. Donc, c'est sûr qu'il y a un souci
1190 d'économie à ce niveau-là aussi.

Je n'ai pas d'autres éléments à apporter pour l'instant, ça fait le tour.

LA PRÉSIDENTE :

1195 Dans la foulée de votre dernière intervention, pour amener une information ou plutôt une proposition qui a été faite à Fermont, c'est qu'il y ait des personnes, une ou deux personnes, par exemple, de la partie nord qui fassent partie ou qui fassent l'interface entre les comités, de façon à ce qu'il y ait une belle synergie entre les deux conseils, mais que pour éviter le déplacement,
1200 par exemple, de huit personnes en avion, les gens considèrent que ça pourrait même réduire le nombre de réunions par année parce que les coûts seraient tellement importants que, finalement, ça pourrait rendre inopérant le comité. Alors je vous invite à réagir à cette proposition-là qui a été faite à Fermont.

M. DANIEL GIRARD :

1205 Oui, madame la présidente. Nous, on le voyait plus dans une approche bassin. Le

1210 bassin de la Moisie, c'est un grand bassin, on le sait, mais ce qui se passe en haut a une influence en bas. Donc, pour nous, le Conseil de conservation pour la réserve aquatique de la rivière Moisie, c'est important qu'il en ait un seul.

1215 On le sait qu'il y a des coûts. On est conscients de ça. Il y a des coûts à toute chose. Mais quand un gouvernement se décide enfin à faire des aires protégées, enfin à s'ajuster aux normes internationales, bien, je pense qu'il doit enfin aussi penser à mettre des budgets. À un moment donné, c'est bien beau de dire «on protège l'environnement», mais il faut en mettre aussi de l'argent dedans. Et ça, là-dessus, je trouve que ce n'est pas fort au niveau du ministère du Développement durable. Ça, c'est une chose.

1220 Deuxième chose. Si jamais on décidait d'en avoir deux quand même, que la recommandation c'était deux quand même, on a quand même la problématique du lac Pasteur. Je crois que la réserve de biodiversité du lac Pasteur intégrée avec la réserve aquatique de la rivière Moisie sur le même Conseil de conservation et de mise en valeur, il va avoir du monde qui vont s'ennuyer là, ou il y a du monde qui ne voudront pas entendre parler de sujets parce que ça ne les intéressera pas du tout.

1225 Bon, est-ce que ça va faire avancer les comités plus vite? Moi, je ne suis pas sûr de ça. Moi, je suis même convaincu du contraire. J'ai même tendance à dire que si on n'a pas le choix d'en faire deux pour la réserve aquatique de la rivière Moisie, faisons-en deux, mais faisons-en trois. Ça prend un pour le lac Pasteur. Parce que sans ça, ça va être, en tout cas à mon avis, ça va être difficile de fonctionnement.

1230 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1235 Vous permettez, peut-être on peut juste vérifier si dans la salle il y a quelqu'un qui a une autre idée que de faire un pour le lac Pasteur. Je pense qu'autour de la table, il y a pas mal unanimité pour dire qu'il risque d'en avoir un pour le lac Pasteur.

1240 S'il n'y a pas personne qui veut vraiment prendre la position d'un seul élément, un seul conseil, on pourrait l'écarter peut-être dans la discussion et se concentrer sur la Moisie. Monsieur Lynch.

M. BERNARD LYNCH :

1245 Si on cherche des pistes de solution, comme on avait mis dans notre mémoire, on parlait de deux représentants du nord, mais il pourrait peut-être y avoir un sous-comité à Fermont où les gens se rencontreraient et on enverrait deux représentants finalement au conseil de conservation lorsque les réunions auront lieu à Sept-Îles, ce qui pourrait faire en sorte que ce soit représentatif, que les gens aient des mandats quand même pour faire part des préoccupations du nord.

1250 Mais c'est sûr que tout ce qui va se passer à Fermont va avoir des influences en bas. Moi, ça m'apparaît très difficile de faire deux conseils de conservation, mais trouvons une manière où tout le monde pourra y trouver son compte d'être bien représenté.

1255 C'est sûr que le saumon, c'est une des préoccupations de la réserve aquatique. Il va y avoir plus de gens à Sept-Îles, compte tenu que le saumon est ici, puis il ne se rend pas jusque chez eux.

1260 Mais pour les préoccupations du Grand Nord, je verrais facilement un sous-comité qui pourrait envoyer deux personnes les représenter pour faire part de leurs préoccupations au conseil de conservation. Ça pourrait peut-être être comme ça que...

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1265 Comment verriez-vous deux membres du nord sur le CCMV du sud, et l'inverse, deux membres du sud sur le CCMV du nord, en admettant qu'il y ait deux CCMV évidemment? C'était le sens des éléments qui ont été amenés dans la discussion du nord. À ce moment-là, eux voyaient deux ensembles.

1270 Je vais juste donner les arguments sans que ça reflète du tout l'opinion du groupe. Ils disaient: «Nous, on est très faibles en population comparé à la population du sud. Nos intérêts vont être noyés. Le sud s'intéresse au saumon essentiellement pour la rivière. Nous, le saumon, c'est relativement secondaire dans nos objets, pas dans les impacts mutuels. Le nord, l'industrie, c'est surtout minier. Le sud, c'est surtout plus forestier. Les coûts seraient élevés.»

1275 Eux, quand ils ont à descendre pour une réunion du CCMV au sud, ils perdent trois jours de travail. C'est du bénévolat. Ce n'est pas des jours qui vont être payés par le ministère, même s'il paie le voyage. C'est du bénévolat. Et c'est la même chose si vous montez en haut.

1280 Ils se disent: «Si on veut qu'un CCMV soit actif, il faut qu'il y ait plus qu'une réunion par année.» Donc, c'est plus l'interface qu'il faut arriver, pour eux, à trouver. Et l'idée qu'ils ont amenée dans la discussion, c'était que des représentants du nord soient des membres du sud et des représentants du sud membres du CCMV du nord.

M. BERNARD LYNCH :

1285 C'est sûr que ça pourrait être une solution. Écoutez, moi, je ne pense pas que ça va être... c'est sûr que là, il n'y a rien de fait et on n'a pas vu comment ça va fonctionner, mais je ne pense pas que... quand on va arriver en pratique sur la conservation, je pense que ça va être facile d'avoir les consensus. Et en ce sens-là, c'est peut-être une solution qui est envisageable.

1290 En tout cas, on peut l'essayer pour commencer. C'est sûr, on nous a dit que le CCMV, ce

n'était pas calé dans le ciment, qu'on pourra en cours de route voir comment ça va fonctionner.

1295 Moi, c'est sûr qu'on veut partir sur le bon pied avec les gens de Fermont aussi. On a intérêt à ce que ça fonctionne bien ensemble. Nous, tout ce qu'on craint, c'est que, c'est sûr, s'il y a des impacts en haut, qu'on va en avoir en bas. Puis l'inverse ne risque pas d'arriver. Ce serait étonnant qu'on crée un impact en bas qui va monter en haut, à moins d'une invasion de sauterelles là.

1300 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

 Une montée de saumons!

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

 Une montée de saumons.

M. BERNARD LYNCH :

1310 J'aurais peut-être une petite intervention, mais ce coup-là peut-être plus avec mon chapeau de Fédération des gestionnaires de rivières à saumon.

1315 On a parlé un peu de remise à l'eau. La remise à l'eau, c'est reconnu au Québec comme un outil de gestion. C'est vraiment un outil de gestion. Au Québec, il est très rare qu'on impose la remise à l'eau volontaire, sauf dans les cas où on pense que la ressource peut être en danger, tout ça. Il y a des endroits où ça s'applique.

1320 Ce qu'on constate, cependant, quand il y a de la remise à l'eau, il y a des endroits même la remise à l'eau était obligatoire pour les clientèles, je vous dirais, plus haut de gamme sur certaines rivières de la Gaspésie et c'est bien accepté par la clientèle.

1325 Par la clientèle québécoise, cependant, on se rend compte que lorsque la remise à l'eau est obligatoire, qu'il y a une forte chute dans la clientèle. Et même, il y a des périodes de pêche en début de saison où la remise à l'eau est obligatoire, par la suite il y a de la pêche avec possibilité de capture, on se rend compte d'une augmentation même des fréquentations lorsque les captures sont permises.

1330 C'est sûr que la fréquentation des pêcheurs, ça permet aussi – on vous a dit cette semaine que le gouvernement était complètement désengagé de la protection – les pêcheurs sur les rivières permettent aussi d'une certaine façon, c'est des yeux, à assurer la protection. Je pense à la rivière Moisie, les pêcheurs à la traîne qui circulent dès l'orée du jour jusqu'à la noirceur, c'est des gens qui, s'ils voient quelque chose de louche, avisent les assistants de la rivière Moisie pour qu'il puisse y avoir des interventions.

1335 Donc, il faut être prudent quand on dit qu'on veut... on a entendu ça un peu, d'imposer la
remise à l'eau, rarement par des gens qui sont vraiment gestionnaires sur la rivière, pour
l'imposer à la grandeur de la rivière. C'est sûr que les pourvoyeurs sont disposés à le faire, puis
c'est bien correct comme ça, on appuie ça. Nous, dans notre secteur, on tente de l'encourager
sur une base volontaire. Ça nous apparaît beaucoup plus noble quelqu'un qui va le remettre sur
une base volontaire que sur une base obligatoire. Mais c'est un outil de gestion. Et je pense qu'il
1340 faut laisser aussi au conseil de conservation de prendre certaines décisions.

On nous a parlé aujourd'hui de moteurs hors-bord, lesquels on devrait utiliser. Le conseil
de conservation va avoir à se pencher sur ces choses-là et il ne faudrait pas prendre des décisions
qui sont trop drastiques et qui, après ça, vont nous empêcher de fonctionner pleinement. Il faut
1345 penser qu'une réserve aquatique, ce n'est pas une réserve écologique. Il va y avoir des activités
de pêche, de chasse et de villégiature qui vont se faire et il ne faudrait pas que la réserve
aquatique soit perçue par la population de Sept-Îles comme quelque chose qui empêche de faire.
Ça pourrait donner une drôle d'image aux aires protégées éventuellement sur le reste de la
province aussi.

1350

LA PRÉSIDENTE :

Mais prenons plutôt les propositions qui ont été faites comme étant des bons conseils en
termes écologique. Chacun apporte sa contribution. On a demandé des réflexions et puis c'est
1355 comme ça qu'on l'a pris.

M. BERNARD LYNCH :

On ne peut pas être contre la vertu. J'aimerais bien ça voir des débusqueuses marcher à
1360 l'énergie solaire aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Ça peut venir.

1365 Madame Pomerleau, vous aviez demandé la parole.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

C'était au point précédent, c'est au niveau du Conseil de conservation et de mise en
1370 valeur. Le fait qu'il y ait des gens qui sont éloignés, ça reflète un peu comment ça fonctionne sur
la Côte-Nord.

Si on parle de différents organismes qui ont des conseils d'administration, si on prend
comme le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, le Comité ZIP, c'est des

1375 organismes qui ont une grande région à couvrir. Donc, il y a souvent des membres du conseil
d'administration qui sont en région éloignée, qui sont hors du lieu souvent de rassemblement.
Donc, souvent, ces gens-là vont venir à un conseil d'administration une fois de temps en temps,
le transport va être payé. Mais il y a tout simplement la conférence téléphonique qui permet aux
gens d'être là. C'est souvent comme ça que ça va fonctionner.

1380 Les organismes comme le Conseil régional de l'environnement, justement, il y a une
personne à Fermont qui est sur le conseil d'administration. Le Comité ZIP a quelqu'un à Blanc-
Sablon, sur l'Île d'Anticosti. Donc, ça, ces gens-là ne sont pas toujours sur les lieux de la
réunion, mais ils sont tout à fait membres du conseil exécutif, du conseil d'administration. Donc,
1385 ils prennent les décisions.

Ça reflète un peu le contexte régional d'avoir des représentants éloignés, mais qui
prennent des décisions même par conférence téléphonique. C'est une suggestion de moyens
moins onéreux, mais qui reflète bien le fonctionnement qu'on peut avoir ici.

1390

M. DAVID TRUDEL :

Rebonjour. C'est une petite précision que je voudrais apporter sur les débusqueuses
solaires.

1395

M. BERNARD LYNCH :

C'est une farce.

1400

M. DAVID TRUDEL :

Non, je sais, mais je veux amener quand même un complément d'information qui est au
niveau forestier. Dans les recherches actuelles, il y a des éléments qui sont développés. Entre
autres, on commence à voir beaucoup de produits hydrauliques avec des huiles biodégradables
1405 pour minimiser les impacts sur l'environnement. Il y a plusieurs avancées technologiques là-
dedans. Il y a des compagnies ou des centres de recherche, comme FERIC, qui développent
des machineries pour avoir le moins d'impact au sol.

On est, je vous dirais, comparativement à dans le passé où est-ce qu'il n'y avait pas
1410 nécessairement de pression, où est-ce qu'il n'y avait pas nécessairement de discussion et où est-
ce que les compagnies faisaient ce qu'ils voulaient, on va l'amener comme ça, mais aujourd'hui,
on est dans un contexte beaucoup plus de discussion. Puis il y a beaucoup plus de pressions qui
se font de part et d'autre. Les normes deviennent plus strictes. Les normes changent pour
s'adapter au milieu. Puis il y a beaucoup de recherches qui se font pour améliorer les choses.
1415 Puis peut-être une des preuves là-dessus, c'est justement les traitements sylvicoles ou les
modalités de coupe qu'on est en train de mettre en place sur nos chantiers.

1420 Quand j'amenais les moteurs hors-bord, c'était pour dire que c'est un impact qui est directement dans l'habitat du saumon. Les impacts forestiers sont à côté de l'habitat du saumon. C'est des impacts indirects qui, bon, je ne sais pas c'est quoi exactement les impacts qu'ils peuvent avoir, il y a des scientifiques qui font des recherches là-dessus, mais c'est des impacts indirects. On a amené ça dans le contexte de dire que c'était des impacts directs.

1425 Le dernier élément que je voudrais amener, c'était au niveau pourquoi, nous, on recommandait une remise à l'eau obligatoire pour tout le monde. C'est dans le sens de dire que la personne va savoir qu'elle n'a pas le choix de remettre son saumon à l'eau. Donc, elle va lui faire plus attention en partant que si elle a des chances de le ramener chez eux. C'était dans cette optique-là.

1430 Donc, on n'interagira pas directement sur la ressource saumon. On va même favoriser peut-être l'expansion du saumon, à la limite, si on n'intervient pas directement sur la ressource. C'était dans cette optique-là.

1435 Puis dans le cadre d'une aire protégée, on dit qu'il y a des mesures drastiques, je pense qu'on est en train de parler de mesures drastiques au niveau forestier. Bien, il y a des mesures drastiques aussi au niveau d'autres intervenants qui sont à envisager pour protéger une ressource comme le saumon. C'est de la façon qu'on le voit. Ça n'empêchera pas nécessairement la pêche, mais c'est ça.

1440 Excusez-moi, il me restait un dernier que j'avais oublié, c'était au niveau des conseils de conservation et de mise en valeur. On parle qu'il devrait avoir une grande latitude sur ces comités-là. On est en accord avec ce principe-là, sauf qu'on croit qu'il faut faire attention de quand même cerner les balises du comité pour être sûr d'avoir en partant l'ensemble des bons intervenants dans le comité, pour pas avoir à créer un comité où est-ce qu'il va avoir des intervenants qui vont commencer à gérer la portée de ce comité-là pour l'étendre et, après ça, rajouter du nouveau monde dedans qui n'auront pas participé à l'implantation. On pense que ça devrait se faire en partant avec des balises claires. Et à l'intérieur de ces balises-là, les intervenants qui auront été sélectionnés devraient, oui, avoir une bonne latitude de manoeuvre là-dedans. Merci.

1450 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1455 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Madame Tremblay, s'il vous plaît, comment vous voyez la constitution? Comment ça va se mettre en place un CCMV? Comment les gens vont être, je ne sais pas, nommés, élus? Je

ne sais pas. Comment ça va se faire?

1460 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

On en avait parlé un petit peu à Fermont, justement mardi. Dans un premier temps, c'est ça, je pense qu'il y a une démarche de raffinement à faire au niveau de... on a fait une première proposition, mais c'est certain que pour l'instant il n'y a pas de groupe d'identifié.

1465

Comme j'avais dit à Fermont, on ne compte pas nécessairement pointer des personnes qui vont participer au conseil de conservation. On souhaite, dans un premier temps, que les gens du milieu se manifestent. Et ensuite de ça, évidemment, il y aurait une sélection. Par exemple, si je comprends bien, il pourrait y avoir plusieurs candidats pour un seul poste. Alors, à ce moment-là, il y aura une sélection du ministère à cet effet-là. Ça va être ça.

1470

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Donc, c'est le ministère qui déterminerait, s'il y a trois groupes environnementaux intéressés par une place environnementale, ce serait le ministère qui prendrait la décision?

1475

Mme MARILOU TREMBLAY :

Je vais laisser la parole à mon collègue François pour la suite.

1480

M. FRANÇOIS BRASSARD :

En fait, ce qu'on souhaite, d'abord on souhaite recevoir évidemment les recommandations de la commission sur ça. Et avec cet éclairage-là, on en viendra à inviter les secteurs formellement, par écrit, à se désigner un représentant: mettons secteur municipal, secteur chasse et pêche. Et si, entre eux, ils sont capables de se dire: «bon, c'est telle, telle personne ou tel organisme qui fait le travail», bien, c'est tant mieux. Sinon, le ministère aura à trancher. Voyez-vous, il y a possibilité de choisir dans un même secteur, entre les intervenants d'un même secteur, qui siègera sur ce fameux conseil.

1485

1490

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

La composition est donc contrôlée par le ministère, si on veut. C'est lui qui va organiser le groupe, les identifier. Ces gens-là vont être nommés pour une période de temps spécifique?

1495

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui, à la lumière de ce qu'on aura comme recommandation au bout de cet exercice-là.

1500 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Et si un groupe veut s'ajouter, il fait une demande directement à qui? Au ministre?

1505 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Bien, au conseil, et le conseil pourra nous conseiller sur ça aussi, ou au ministre.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1510 Merci.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1515 Peut-être pour continuer avec cette question-là, est-ce qu'il serait possible que des observateurs soient présents aux rencontres du conseil de conservation?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1520 Oui. En fait, on va présenter la diapo qu'on a présentée, je pense, précédemment.

Justement, pour les intervenants, par exemple, industriels ou n'importe quel autre intervenant où il y aurait une pertinence d'avoir de l'information de ces gens-là, il y a possibilité d'avoir des intervenants extérieurs qui vont venir d'une manière ponctuelle, si je peux dire, donner de l'information et discuter avec le Conseil de conservation et de mise en valeur. Alors, c'est quelque chose qu'on avait prévu dans notre modèle.

1525

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1530 Est-ce qu'ils pourraient être là de façon continue? Par exemple, assister à toutes les rencontres du conseil de conservation? Par exemple, un industriel, supposons l'industrie forestière, avoir un observateur permanent au conseil?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1535 C'est quelque chose qui est possible. Je pense que c'est une idée qui conviendrait quand même assez bien dans le modèle qu'on a prévu.

Maintenant, il faudrait que les modalités soient établies, à savoir le rôle exact de chaque intervenant; par exemple, si c'est pour donner de l'information ou si c'est pour être observateur, si c'est pour prendre des décisions, exemple, des choses comme ça. Mais ça, ça peut être des modalités qui soient discutées au niveau du Conseil de conservation et de mise en valeur.

1540

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1545 Madame Courtois, j'ai seulement un petit complément dans le même sens que ma collègue Marilou.

En fait, les intervenants, comme on l'a conçu, les intervenants extérieurs, c'est à la discrétion du conseil de choisir qui il veut inviter, à la fréquence qu'il veut inviter. En fait, on veut
1550 que le conseil soit d'une grande autonomie. On ne sera pas toujours là pour surveiller, décider pour eux. C'est vraiment un conseil autonome qu'on veut.

Alors, si le conseil souhaite qu'un industriel en particulier soit là pour une problématique particulière d'interface pendant X réunions, bien, c'est sa liberté de le faire.
1555

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

Alors, je comprends qu'on formerait d'abord le conseil et le conseil déciderait de la pertinence d'accepter un observateur avec eux.
1560

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, chaque conseil pourrait opérer différemment sur le territoire québécois. C'est-à-dire qu'un peut avoir des modalités d'opération; un autre, d'autres modalités dépendant de ses spécificités?
1565

1570

Mme MARILOU TREMBLAY :

Oui. En fait, on souhaite quand même qu'il y ait une certaine uniformité entre les conseils de conservation de mise en valeur. D'ailleurs, c'est pourquoi on proposait quand même des balises au niveau, par exemple, des milieux représentés de la forme comme on la voit actuellement à l'écran. Mais c'est certain qu'il va y avoir des modulations, des adaptations en fonction des réalités locales dans la composition mais aussi dans le fonctionnement.
1575

Mais peut-être mentionner à cette étape-ci aussi qu'il est prévu qu'il y ait une charte à laquelle les différents intervenants, les différents membres qui sont sur le Conseil de conservation et de mise en valeur adhèrent, afin que justement les objectifs, la mission du conseil de conservation soit respectée, si on veut.
1580

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1585

Madame Tremblay, j'aurais peut-être une autre question peut-être d'un autre ordre. C'est pour faire suite à une recommandation de madame Pomerleau concernant les aspects culturels. C'est sûr qu'on est dans une réserve aquatique.

1590

Est-ce que ça pourrait être intégré dans le rôle du conseil de conservation? Parce qu'on parle aussi de mise en valeur, mais peut-être pas juste de la biodiversité mais des aspects culturels. Ça pourrait entrer dans leur mission?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1595

Oui, tout à fait. D'ailleurs, ça fait partie d'une des grandes orientations de la Stratégie québécoise sur les aires protégées de s'attarder justement aux aspects socio-économiques et culturels.

1600

Et puis d'ailleurs, dans notre document de consultation qu'on a déposé, il y a quand même certains aspects qui sont traités à ce niveau-là et on continue l'acquisition de connaissances en ce sens-là. Et on souhaite que le Conseil de conservation et de mise en valeur aussi ait une préoccupation à cet égard-là.

1605

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

Est-ce qu'à votre connaissance, il y a eu des recherches archéologiques sur le territoire de la rivière Moisie?

1610

Mme MARILOU TREMBLAY :

Je vous avoue que... en fait, on a actuellement des documents qui ont été faits, entre autres, on a des documents qui proviennent des communautés autochtones qu'on a consultées.

1615

Au niveau archéologique comme tel, je vous avoue que je vais laisser Olivier Bérard répondre à cette question-là.

M. OLIVIER BÉRARD :

1620

Oui. Juste pour signifier, préciser que les données historiques ou les données culturelles qu'on a utilisées ont été celles qui étaient disponibles, qu'on a pu accéder, premièrement.

Deuxièmement, nous autres même en tant que ministère, on avait commandé une étude auprès d'un consultant, Confluences, pour caractériser justement l'utilisation historique du

1625 territoire du bassin versant de la rivière Moisie.

Donc, je ne pourrais pas répondre s'il y a eu des recherches archéologiques ou s'il y a eu des données, parce que ces données-là en tant que telles sont souvent aussi – comment je dirais – pas secrètes, mais dans le sens qu'elles sont à diffusion limitée et ce n'est pas évident d'avoir
1630 cette information-là vraiment précise. Mais ça reste une préoccupation pour le ministère et pour le conseil de conservation.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1635 Peut-être du côté du ministère de la Culture et des Communications, il y a peut-être des sites qui ont été répertoriés. Ça, je pense ça peut être disponible.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Monsieur Côté, vous allez nous quitter bientôt. Avant de partir, avez-vous des éléments d'information que vous souhaiteriez apporter ici?

M. YVON CÔTÉ :

1645 Non, sinon que de remercier la commission de m'avoir accueilli, de m'avoir permis aussi de déborder un peu la thématique de cet après-midi.

Puis juste une petite erreur, je me suis rendu compte tantôt. L'étude à laquelle je pensais pour le dénivelé de la mer Champlain, ça a été fait dans les années 70. Dans ce temps-là, on
1650 n'était pas en métrique, on était en pieds. Ce n'est pas 600 mètres, c'est bien évident, c'est 600 pieds le niveau maximum dans ce coin-ci. Ça fait une grosse différence.

LA PRÉSIDENTE :

1655 Faites-vous en pas. La NASA a déjà fait une erreur dans ce sens-là aussi.

M. YVON CÔTÉ :

Merci.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, bon retour.

1665 Monsieur Barnard, vous avez demandé la parole?

M. FRANÇOIS BARNARD :

1670 Oui. J'aimerais parler un petit peu de remise à l'eau. C'est malheureux que monsieur Côté s'en aille mais, de toute façon, il a participé déjà à beaucoup de discussions qu'on a eues là-dessus. Puis comme il en est beaucoup question ici aujourd'hui, j'aimerais faire d'abord quelques précisions et ensuite peut-être une petite rétrospective par rapport à l'historique de l'évolution des modalités d'exploitation du saumon dans la rivière Moisie.

1675 Premièrement, pour le bénéfice de monsieur Trudel, quand on parle de 5 % de mortalité des remises à l'eau, ce n'est pas 5 % de mortalité. J'ai l'impression que c'est ce qui est véhiculé ici et j'aimerais peut-être apporter des chiffres pour éclairer la situation. Ce n'est pas 5 % de mortalité de la montaison du saumon de la rivière Moisie, c'est 5 % des poissons qui sont remis à l'eau, bien sûr. Et on parle de 400 à 500 remises à l'eau, ces années-ci, dans la rivière Moisie,
1680 donc, on parle de mortalité possiblement de 20 à 25 saumons due à la remise à l'eau.

Puis c'est peut-être même inférieur à cela parce que les pêcheurs, comme il a été mentionné, ont le droit de garder leur saumon et ils sont accompagnés de guide partout dans le territoire des pourvoiries, et c'est le guide qui prend la décision de garder le saumon ou de le remettre à l'eau. Puis s'il est gardé, c'est parce que ses chances de survie étaient limitées. Donc,
1685 on peut d'abord prendre ça comme base de discussion.

Ensuite, il faut bien connaître le contexte de la rivière Moisie et de son exploitation pour évaluer c'est quoi les modalités d'exploitation qui sont en vigueur actuellement. Les modalités
1690 actuelles, monsieur Girard et monsieur Lynch en ont parlé tout à l'heure, ils ont très bien exposé la problématique de l'amont vers l'aval par rapport à la fréquentation de la rivière, puis les modalités actuelles, c'est le résultat de 20 ans de discussions avec nos partenaires, gestionnaires du saumon sur la rivière Moisie.

1695 Ces modalités-là font un consensus. On a été dans plusieurs réunions qui ont fini quelques fois tard le soir, qui ont été quelques fois houleuses, parce que tout ceci, c'est un processus qui a permis d'évoluer dans le temps par rapport à tout ça. Puis suite à toutes ces discussions-là, ces réunions-là, le constat aussi évidemment à l'effet que les populations de saumon étaient en baisse... puis ça, ça n'a pas été évident parce que, comme vous le savez, il
1700 n'y a pas de chiffres. Actuellement, tout ce qu'on peut faire, c'est spéculer.

Tout à l'heure, monsieur Côté a évoqué des doutes par rapport à l'évaluation qui était faite. Mais le graphique qui a été présenté, à mon point de vue, n'était pas du tout pertinent parce qu'il faisait l'historique du début des années 60 jusqu'à nos jours et c'est bien évident qu'on ne peut
1705 pas du tout utiliser ces données-là pour évaluer l'évolution de la population de saumon dans la rivière Moisie.

On a d'autres outils aussi qui ont été utilisés dans cette évaluation-là, dont les travaux d'Hydro-Québec, la passe migratoire. Les statistiques de pêche sportive évidemment le sont

1710 aussi. Mais il faut utiliser ça dans un laps de temps beaucoup plus court.

Donc, ce que je disais, c'est que le résultat de toutes ces discussions-là, le choix qui a été fait par nos autorités à l'époque, parce qu'évidemment que la remise à l'eau intégrale dans toute la rivière Moisie a été envisagée, ce choix-là, ça a été de justement laisser l'opportunité aux
1715 pêcheurs de garder un saumon et de plutôt travailler au niveau incitatif pour promouvoir la remise à l'eau, ce qui a fait que les pourvoyeurs aujourd'hui font presque 100 % de remise à l'eau.

Puis j'ai quelques chiffres ici que je peux vous présenter en terminant, si vous voulez. Il y a à peine 15 ans, il y avait au-dessus de 5 000 saumons qui étaient tués dans la rivière Moisie,
1720 en incluant les captures commerciales à l'embouchure de la rivière, qui n'existent plus. Et aujourd'hui, on en a environ 250, plus les captures des Innus qui sont environ du même ordre. Donc, on voit qu'il y a eu une énorme évolution.

Puis dans la remise à l'eau, en 2003-2004, c'est 72 % des captures qui ont été remises à
1725 l'eau par les pêcheurs sur la rivière, puis 65 % en 2004. Donc, on voit qu'il y a eu une évolution qui est quand même... moi, que je qualifie d'extraordinaire au niveau de la pratique sur cette rivière-là. Puis c'est aussi généralisé. Il n'y a pas seulement sur la Moisie que ce processus-là se produit actuellement.

1730 C'est à peu près ce que j'avais à dire, à moins que vous auriez d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez demandé la parole, madame?

1735

Mme JULIE GRAVEL :

Julie Gravel de la Compagnie minière Québec Cartier. Moi, je voulais juste réitérer, en fait, la position de Québec Cartier par rapport au conseil de conservation. C'est des éléments qui
1740 ont déjà été présentés à Fermont en début de semaine.

Mais c'était justement que compte tenu des caractéristiques géographiques et du contexte qui nous a été présenté, nous, on préférerait qu'il y ait deux conseils. Et aussi, le fait qu'on va continuer d'opérer dans ce secteur-là et tout ça, on aimerait faire preuve d'un partenariat et
1745 justement d'avoir une personne qui soit présente pour siéger sur ce conseil-là, pas d'être un observateur mais d'être partie prenante. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

1750 Intervention? Ça va, monsieur Trudel?

M. DAVID TRUDEL :

1755 C'est pour revenir un peu sur ce que monsieur Barnard disait tout à l'heure. Voulez-vous que j'attende ou je peux le faire tout de suite?

LA PRÉSIDENTE :

1760 Ça va.

M. DAVID TRUDEL :

1765 Dans le contexte où est-ce qu'on amenait dans notre mémoire l'imposition de la remise à l'eau obligatoire, on tenait compte que le 5 % de mortalité était uniquement sur les remises à l'eau ou sur les captures. C'est ce qu'on considérait. Sauf que ce qu'on disait, c'était, comme je le disais tout à l'heure – je ne veux pas trop faire de boucle, ça va être la dernière fois que je vais intervenir là-dessus – c'était de dire que quand on intervient directement sur une ressource, on a beaucoup plus d'implication directe dessus.

1770 Donc, si on oblige la remise à l'eau, un pêcheur bon payeur ne pourra pas acheter un guide pour pouvoir avoir son saumon chez eux. C'est un peu la vision qu'on a de ça, c'est-à-dire que le choix est laissé à la personne qui est là. Puis si la personne a plus ou moins de moyens, elle peut se permettre des passe-droits, comme on a déjà vu des ministres chasser en hélicoptère le caribou, par exemple. Ça s'est fait v'là quelques années.

1775 À ce moment-là, ce qu'on dit, c'est que si on interdit, à ce moment-là le monde vont être déjà conscients que même si leur saumon a des chances de mourir, il va falloir qu'ils le remettent à l'eau de toute façon. Donc, ce qu'on pense, c'est qu'il y aurait moins tendance à épuiser le saumon et à le blesser.

1780 On peut dire, si on amène un fait de dire que si le saumon est blessé, on peut le prendre, alors une personne va le pêcher, peut donner trois, quatre coups de crochet dans la bouche, puis dire: «Bien, je n'avais pas le choix. Regarde, il avait un oeil de crevé, puis il lui manquait une ouïe». C'était dans cette optique-là qu'on l'amenait.

1785 Puis le contexte, on comprend que ça fait 20 ans qu'il y a des discussions sur la rivière Moisie. Il y a déjà eu du monde qui se sont fait tuer sur la rivière Moisie aussi pour des questions de saumon. On est conscients de toutes ces choses-là. Sauf qu'on se dit: tout le monde est conscient de dire que la ressource saumon est en baissant; donc, faisons une part pour minimiser les impacts directs qu'on peut contrôler. Puis si on applique ça dans le bassin de la rivière Moisie, il faut l'appliquer partout ailleurs, on n'est pas d'accord avec ça parce que le bassin de la rivière Moisie, ce qu'il va avoir de spécial tout à l'heure, c'est que ça va être une aire protégée.

1790

1795 Donc, on sait quand on impose des nouvelles choses, en général, oui, au début ça ne fait pas l'affaire du monde. Ça fait que le monde sont réticents un peu et probablement que l'achalandage va baisser. Sauf que probablement aussi qu'après plusieurs années, le monde vont s'y faire, puis ça va recommencer. C'est un cycle, qu'on pense.

1800 **LA PRÉSIDENTE :**

 Est-ce qu'il y a des tableaux d'honneur, par exemple, au guide, qui ferait en sorte qu'un guide a accompagné des pêcheurs et puis le taux de remise à l'eau a été de 100 %, par exemple, et puis que ce soit valorisé une approche comme ça?

1805

M. BERNARD LYNCH :

 En tout cas, pour avoir été guide moi-même quand j'étais étudiant, les situations comme monsieur Trudel me mentionne, moi, je n'en ai pas vu. Je n'ai pas eu connaissance que ça existait non plus. On parle un peu de trafic de saumon avec les guides, c'est ce que je comprends un peu.

1810

 D'ailleurs, les statistiques de prise l'année dernière sur la rivière Moisie, je ne les ai pas pour les pourvoyeurs, mais je pense qu'il s'est pris 3 ou 5 saumons qui ont été tués. Je ne sais pas si je me trompe? C'est une quantité très minime.

1815

M. FRANÇOIS BARNARD :

 Je peux vous donner les chiffres, si vous voulez. Je les avais justement sortis à cet effet-là encore une fois en fonction de ce que monsieur Trudel avançait.

1820

 Alors, au Camp de pêche, l'an dernier, pour prendre 2004, mais c'est la tendance générale, si vous voulez, donc il s'est gardé 40 saumons au Camp de pêche; à la Pourvoirie Moisie-Nipissis, 2; à la Pourvoirie Moisie-Eau Dorée, 2; Pourvoirie Moisie-Ouapetec, 0; et à la Pourvoirie Haute-Moisie, 0.

1825

 Alors, les saumons qui ont été gardés, principalement dans les dernières années, l'ont été dans la partie aval de la rivière pour les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure, mais au niveau de la ZEC. Alors, avec un très faible succès de pêche, il faut le dire, monsieur Girard en a parlé tout à l'heure.

1830

 Et au niveau de la zone Winthrop-Campbell, moi, j'ai parlé aussi tout à l'heure de mesure volontaire de limitation pour une clientèle québécoise qui fréquente la zone Winthrop-Campbell. L'APRM a adopté un nombre total, un maximum de saumons gardés pour les pêcheurs qui fréquentent ce secteur-là de 3 par année, alors que la réglementation est de 7 par

1835

année. Alors, il y a eu beaucoup de modalités comme ça qui ont été prises de façon volontaire.

1840 Sur les remises à l'eau, les pourvoyeurs appliquent un maximum de 3 captures par jour. Quelqu'un qui prend 3 saumons par jour, les remet à l'eau, il n'a plus le droit de pêcher. S'il a gardé un saumon le matin, même s'il était blessé, il a payé 600 \$, 700 \$, 800 \$ par jour et il n'a plus le droit de pêcher. À 8 h le matin, il s'en retourne au camp, puis sa journée est finie. Il n'y a pas de réduction de tarif pour ça.

1845 Donc, je pense que les prétentions de monsieur Trudel par rapport à ça...

LA PRÉSIDENTE :

Appelons ça des hypothèses.

1850 **M. FRANÇOIS BARNARD :**

Des hypothèses, oui, c'est ça, excusez-moi du terme, mais moi, je ne les partage pas, disons.

1855 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais qu'est-ce qui fait qu'il y en a eu 40 au Camp de pêche et puis si peu ailleurs?

1860 **M. FRANÇOIS BARNARD :**

Au Camp de pêche, eux autres, qu'est-ce qu'ils ont appliqué dans les dernières années, puis je pense que c'est encore comme ça cette année, c'est que les clients ou les membres du club peuvent garder des saumons qui sont en bas de 15 livres. C'est ça. Tous les très gros saumons de plus de 15 livres sont remis à l'eau systématiquement, peut-être sauf encore une fois s'il y a une blessure majeure qui condamne le poisson. Mais je pense que les gens de l'APRM en savent plus là-dessus.

1870 **M. BERNARD LYNCH :**

Pour en revenir un petit peu à la remise à l'eau, quand on parle de 5 % de mortalité sur la remise à l'eau, on parle en moyenne, au Québec, on tient compte de diverses conditions hydrauliques. Donc, il y a des rivières en Gaspésie où l'eau vient très chaude à l'occasion l'été, ce qui n'est pas le cas sur la Moisie. La remise à l'eau est quand même pratiquée, il y a quand même assez d'eau dans la rivière. C'est quand même une eau qui est assez oxygénée. C'est des conditions, je pense, plus faciles qu'ailleurs. Si on parle d'hypothèse, il est facile de penser que les mortalités dues aux remises à l'eau sont encore plus faibles sur la Moisie.

Et la remise à l'eau, comme je vous le disais tout à l'heure, c'est un outil de gestion. Au

1880 Québec, on a fait le choix de ne pas imposer la remise à l'eau, contrairement aux Provinces
Maritimes où la remise à l'eau est obligatoire partout sur toutes les rivières, même au Nouveau-
Brunswick je pense. Et ce qui est particulier, c'est que les montaisons dans les rivières du
Québec sont peut-être présentement meilleures que ce qui se passe dans les Provinces
Maritimes.

1885 Donc, le fait de conserver quelques saumons, ça n'a pas d'indice ou d'impact. En tout
cas, on ne peut pas faire une courbe que, si on ne prend pas de saumon, les montaisons vont
être meilleures. Il n'y a rien qui peut prouver ça. Comme je vous disais, c'est un outil de gestion,
et toutes les discussions, toutes les mesures de gestion qui sont prises sur la rivière Moisie
présentement le sont en collaboration avec les gens de la Faune. Ce n'est pas unilatéral de la part
1890 des gestionnaires.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

1895

M. GUY FORTIN :

Pour moi, les saumons, qu'on les remette à l'eau ou qu'on les garde, pour moi, ça ne
change pas grand-chose. Où j'ai plus de misère, c'est qu'on a des organismes qui nous disent
1900 qu'il faut protéger le saumon. Pour protéger le saumon, il faut geler des grands massifs, il ne faut
plus avoir d'opérations forestières là.

Puis de l'autre côté, on n'est pas prêts à faire un effort de leur côté, qui serait une remise
à l'eau, je dirais, forcée. C'est pour ça que je me dis, je ne suis pas contre ça la remise à l'eau,
1905 qui serait une remise à l'eau volontaire. Mais je pense que dans cette vision-là, dans cette
optique-là où on pense que les gens peuvent être raisonnables, sérieux, bien, il faut imaginer la
même chose aussi pour d'autres industries, pour d'autres organismes qui vont opérer dans ces
secteurs-là.

1910 C'est le commentaire que j'aurais.

M. DANIEL GIRARD :

Moi, j'aimerais amener un petit commentaire intéressant. Ce qui fait que la rivière Moisie
1915 est un petit peu exceptionnelle et vraiment exceptionnelle par rapport aux autres rivières, je pense
que monsieur Côté vous l'a bien expliqué, pas seulement au Québec mais aussi dans le monde,
c'est le développement économique qui se fait autour de cette rivière-là.

On parle souvent de développement économique lié à la foresterie, mais les retombées
1920 économiques de la rivière Moisie telles que démontrées dans le document sont très importantes

1925 et le nombre d'emplois est très important. Et ça se fait grâce à la pêche sportive. Le fait de se faire grâce à la pêche sportive, oui, ça coûte cher aller pêcher sur la rivière Moisie dans les pourvoiries, les secteurs en amont; par contre, il faut quand même garder une certaine accessibilité aux Québécois. Je pense que c'est important que les Québécois aient une accessibilité. Et nous, par la ZEC, par le secteur Winthrop-Campbell, c'est ce qu'on permet pour justement maintenir un certain équilibre.

1930 J'aimerais peut-être amener une petite précision ou en tout cas un éclaircissement à vérification après avec madame Tremblay. Au niveau de la pêche d'alimentation, oui, il s'en fait dans le secteur de la ZEC, dans les 19 premiers kilomètres de la rivière, mais il y a aussi des activités traditionnelles à la chute du mille trente-et-un sur la branche de la Nipissis, qui présentement n'est pas dans la réserve aquatique, mais qui fait quand même partie du haut du territoire de la Pourvoirie Moisie-Nipissis.

1935 Dernière chose, un dernier petit élément. Au niveau du conseil de conservation, je l'avais mentionné lors de la première partie de l'audience à Port-Cartier, la deuxième journée, si je me souviens bien, au niveau de l'identification du groupe comme Conseil de gestion de la rivière Moisie à l'intérieur du conseil de conservation, je disais que c'était un organisme qui était comme pas vraiment représentatif, parce que c'était quatre Blancs, quatre Autochtones. Et le président, 1940 c'est un président comme nommé moitié Faune Québec-moitié ITUM, qui devrait avoir un rôle de neutralité, donc qui n'est pas nécessairement la personne idéale pour avoir une représentation au sein du conseil de conservation.

1945 Je crois que cette partie-là devrait être éliminée. Si on est pour mettre un organisme du milieu identifié, je remercie le Conseil régional de l'environnement, je pense que l'Association de protection de la rivière Moisie serait de beaucoup plus représentatif du milieu non-autochtone. Merci.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1950 J'avais une question à poser sur les CCMV. Je voulais savoir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs si dans la loi, ce qui nous intéresse, il y a des mentions de CCMV ou des éléments qui sont indiqués dans cette loi qui nous permettent de mieux comprendre les modalités fonctionnelles de mandats ou autres?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1960 Dans la loi, actuellement, il n'y a aucune section qui traite des conseils de conservation et de mise en valeur, des modalités qui entourent cela.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Est-ce que vous avez produit un document indépendant de votre proposition qui établit

clairement les rôles, fonctions, modalités de nomination, règlement des différends?

1965

Mme MARILOU TREMBLAY :

À l'heure actuelle, il n'y a pas de document qui traite exclusivement des conseils de conservation. On traite le sujet à travers les documents de consultation qu'on a présentés dans le cadre de cette commission.

1970

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Parfait. Et le conseil de consultation à ce moment-là, par rapport à la loi, parce qu'on comprend qu'il est créé avec les réserves, où est-ce qu'il apparaît? Il apparaît dans les actions de protection? Il apparaît où dans ces objectifs légaux?

1975

Mme MARILOU TREMBLAY :

Je vous dirais que c'est une démarche administrative, mais je vais laisser mon collègue François Brassard continuer la réponse.

1980

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Merci. Monsieur Brassard.

1985

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Merci, monsieur André. Donc, ce n'est pas du tout une démarche légale. En fait, c'est une volonté ministérielle qu'on a de vouloir créer ces organismes de concertation dans chacune des aires protégées ou de groupes d'aires protégées, en l'occurrence les réserves aquatiques ou de biodiversité. C'est une volonté qui a été acceptée par notre ministre et ça répond aussi à un besoin de concertation, un besoin d'appropriation des territoires en conservation par les communautés régionale et locale.

1990

1995

Et c'est dans la vision aussi des réserves de biodiversité, réserves aquatiques, on veut que la conservation, la mise en valeur qui se fait dans ces territoires-là soit faite par et pour les gens qui habitent les régions, et non pas par un organisme détaché, déconnecté des réalités. Alors, ça s'inscrit dans cette démarche-là, si on veut, d'appropriation locale et régionale, de décentralisation des décisions et de prise en charge par les communautés des objectifs de conservation.

2000

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Une dernière question, je crois bien. Les comités de bassin, est-ce que c'est la même règle administrative de gestion ou si c'est défini par un cadre réglementaire ou légal?

2005

2010 Et le deuxième élément de ma question, comment s'articulerait ce genre de CCMV avec un comité de bassin et avec un conseil de gestion de la rivière Moisie? C'est une question qui est apparue dans beaucoup de mémoires comme préoccupation.

Mme MARILOU TREMBLAY :

2015 J'imagine que vous posez la question dans l'optique où il y aurait, par exemple, un conseil de bassin qui serait créé pour la rivière Moisie. En fait, à ce moment-là, évidemment je pense qu'il faudrait qu'il y ait un arrimage entre les deux conseils qui existent, au même titre qu'avec le Conseil de gestion de la rivière Moisie en aval de la rivière.

2020 Peut-être mentionner, par contre, que c'est une autre démarche complètement, le conseil de bassin. On parle de conseils d'administration qui sont décisionnels avec... là, je ne connais pas nécessairement tout ce dossier-là, mais si je ne m'abuse, on parle de quelque chose qui est créé par...

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2025 Donc, c'est décisionnel comme structure, le conseil de bassin.

Mme MARILOU TREMBLAY :

2030 Tout à fait, différemment du Conseil de conservation et de mise en valeur, parce que c'est un conseil consultatif à ce moment-là au niveau du conseil pour les aires protégées.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2035 Si vous définissiez une aire protégée dans un territoire où il y a déjà un comité de bassin, est-ce que ça reviendrait au comité de bassin ou il y aurait quand même un CCMV?

Mme MARILOU TREMBLAY :

2040 Ce serait une avenue peut-être à regarder à ce moment-là, si on a les mêmes objectifs de part et d'autre. Par exemple, si le conseil de bassin avait la même mission, il faudrait peut-être à ce moment-là vérifier la mission du conseil du bassin ou l'ajuster au besoin. Là, je spécule, mais je veux dire, ça pourrait être regarder de cette manière-là.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2045 Dernier petit élément que génère cette dernière question. Les comités de bassin sont financés par le gouvernement?

2050 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Oui, tout à fait.

2055 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Je voulais revenir, madame Tremblay, un peu sur la question justement du financement des CCMV. Est-ce que ce serait envisageable que ceux-ci génèrent certains revenus dans leurs activités?

2060 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

2065 On me dit ici, j'avais une petite interrogation à ce sujet-là, dans la loi, il est prévu qu'il peut y avoir des frais, tout ça, associés à une réserve de biodiversité ou une réserve aquatique. Je ne me souviens plus si c'est le gouvernement ou le ministère. Ça doit être le ministère à ce moment-là?

En tout cas, je vais répondre à votre question, on pourra vérifier l'autre aspect par la suite.

2070 Il n'est pas prévu que les conseils de conservation et de mise en valeur génèrent finalement de l'argent avec la pratique d'activités. Par contre, il est prévu qu'il peut y avoir des partenariats avec des prestataires de services.

LA PRÉSIDENTE :

2075 D'autres déclarations à faire sur cet élément? Tout a été dit? Le mot de la fin, un tour de table.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

2080 Mot de la fin par rapport au Conseil de conservation et de mise en valeur, en fin de compte, ça pourrait être une avenue intéressante d'avoir un conseil de bassin versant, mais c'est sûr que c'est une autre étape que la mise en place des aires protégées.

2085 Mais la constitution du Conseil de conservation et de mise en valeur pourrait être un début, une amorce de conseils des bassins versants, de là la recommandation de considérer le Conseil de conservation et de mise en valeur comme dans la gestion intégrée d'un bassin versant, peut-être pas en lui donnant tout de suite un côté décisionnel mais, en fin de compte, d'inclure tous les représentants du milieu.

2090 Parce que c'est un peu ça qu'on a dit, la volonté, c'est de représenter le milieu. Donc,

si on veut gérer un bassin versant de la taille de la Moisie, ce serait idéal de considérer tous les intervenants. Et si on veut, on peut gérer une aire protégée non pas dans un vase clos, mais en considérant les activités qui sont à l'extérieur.

2095 Donc d'où, nous, la recommandation de considérer une bande de protection et de gestion en s'assurant qu'à l'extérieur de l'aire protégée on connaît les activités qu'il y a là, puis on peut avoir un mot à dire sur, par exemple si on parle de l'exploitation forestière, donc le Conseil de conservation et de mise en valeur a un mot à dire sur peut-être une gestion plus écosystémique adaptée, d'où l'importance d'avoir des représentants des industries finalement dans ce conseil de

2100 conservation, peut-être en vue de créer un conseil de bassin par la suite.

 Donc, si on donne déjà une base, d'où on pourrait bâtir un conseil de bassin versant par la suite, ce serait idéal.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

 Ce serait un endroit pour se pratiquer, en tout cas, à se parler. Oui?

2110 **M. DAVID TRUDEL :**

 On parle de pratiquer à se parler, mais je voudrais juste faire mention que depuis 98, 99, présentement c'est un peu plus mort, mais les bénéficiaires de l'aire commune 94-20 ont un Comité de gestion intégrée des ressources avec les différents intervenants qui oeuvrent sur le territoire de la SÉPAQ.

2115 Ça a été remis en question par rapport aux modifications de la *Loi sur les forêts*, où est-ce qu'il y a l'obligation de participation de différents publics qu'on pourrait appeler. Mais il y a déjà des initiatives qui ont été initiées sur le territoire de la part des forestiers, du gouvernement et des différents intervenants, et c'était des comités qui étaient très fonctionnels. Parenthèse.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

 D'accord. Autre déclaration peut-être du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

2125 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

 Je ne sais pas si c'est le moment, mais je voulais simplement répondre aux questions qu'on avait posées ce matin concernant les phytocides. Il y avait deux petites...

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui.

2135 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Au niveau de l'avis de projet concernant l'épandage aérien de phytocides par Hydro-Québec, juste mentionner que l'avis de projet a été déposé à la Direction des évaluations environnementales – donc, ça confirme ce que je vous avais dit ce matin – et que la directive a été envoyée de la part du ministère. Par contre, l'étude d'impact n'a pas encore été reçue.

2140 Et je vous informe aussi qu'il n'y aura pas de pulvérisations cette année, de pulvérisations aériennes, bien entendu, de la part d'Hydro-Québec.

2145 Et je crois que mon collègue aussi avait quelque chose à rajouter.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2150 Pour revenir sur les conseils de bassins versants versus les conseils de conservation, juste quelques éléments pour alimenter la réflexion. Évidemment, les conseils de bassins versants ont un mandat d'aménagement du bassin versant et de conservation du bassin versant, donc qui a un regard sur l'agriculture, la foresterie, la pêche, etc., tous les éléments qui peuvent avoir un impact dans le bassin versant.

2155 Le gouvernement a décidé d'une trentaine, je pense, de bassins versants prioritaires, parce que probablement c'est des bassins versants où il y a beaucoup d'impacts de ces différentes activités-là. C'est beaucoup concentré dans les zones habitées. Donc, il y a vraiment une priorité gouvernementale donnée et un mandat d'aménagement du bassin versant qui est beaucoup plus large que le CCMV qui se concentre sur les aires protégées.

2160 Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des liens. Évidemment, il y a des liens puisque quand on prend une aire protégée comme la Moisie, toute l'activité dans un bassin versant comme celui de la Moisie, qui a un impact sur le milieu hydrique qui est en dehors de l'aire protégée projetée, a un impact sur l'aire protégée et le Conseil de conservation et de mise en valeur se doit de faire les liens avec les activités extérieures à l'aire protégée.

2170 Alors, dans ce sens-là, il y a peut-être un arrimage à faire. Est-ce que c'est un conseil de bassin versant qu'on a besoin? Est-ce que c'est un arrimage entre différents conseils? Ça fait partie de la discussion. Mais il faut bien voir que le mandat premier, comme on l'a conçu dans le projet qu'on a présenté, d'un Conseil de conservation et de mise en valeur, c'est de traiter de la protection et de la mise en valeur de l'aire protégée propre et des relations qu'il peut y avoir avec l'extérieur de l'aire protégée, pour s'assurer de la qualité de l'aire et de son maintien dans le temps.

2175 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le ministère des Ressources naturelles a des choses à nous dire? Monsieur Desrochers.

2180 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Aucun commentaire particulier à rajouter.

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. D'autres gens ont des choses à dire ou ça clôt les discussions sur ces deux thèmes-là?

2190 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Juste pour savoir, comme le CCMV n'a pas de valeur légale, on pourrait le créer demain, dire: «On crée un CCMV provisoire sur le statut de mise en réserve.» Je me trompe?

2195 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Non, vous ne vous trompez pas, effectivement. Par contre, ce n'est pas nécessairement une avenue qui a été à date regardée. Du moins, ça a été discuté, mais ça n'a pas été retenu nécessairement à l'heure actuelle comme suggestion. Mais c'est sûr que c'est quelque chose qui serait peut-être à analyser.

2200

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on ferme les débats. Vous avez congé pour ce soir. Vous aviez quelque chose à rajouter? D'accord.

2205

M. DANIEL GIRARD :

Oui, madame la présidente, j'avais oublié de mentionner un petit élément de notre mémoire, que je voulais avoir une réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2210

Quand on a abordé la question de zonage 1, 2, 3, nous avons fait la suggestion dans notre mémoire de garder le même zonage 1, 2, 3, la norme 1, 2, 3, mais d'intervertir 1 et 2 pour que *préservation et zone modérée* soit en 1, et *préservation et activités légères* en 2, et *préservation forte* en 3.

2215

Est-ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs adhère à notre suggestion? Parce qu'il nous semble que la gradation est beaucoup plus logique de ce côté-là.

2220

Mme MARILOU TREMBLAY :

En fait, peut-être rappeler que le zonage est un outil de gestion. Donc, ça va être quelque chose qui pourra être adaptable en fonction de ce qui sera fait comme analyse de la situation évidemment, après qu'on ait eu toutes les données et évidemment votre rapport également. Et je pense que le Conseil de conservation et de mise en valeur pourra justement utiliser cet outil-là dans son travail. C'est une suggestion qui est intéressante et qui mérite d'être regardée, évidemment.

2225

2230

Je pense que peut-être un point à ajouter. C'est qu'actuellement, l'exercice qu'on a fait, c'est que le zonage proposé visait à ne pas augmenter le niveau actuel d'utilisation. C'était strictement dans cette optique-là.

Je vais simplement passer la parole à Olivier Bérard pour qu'il complète l'information.

2235

M. OLIVIER BÉRARD :

Oui. Donc, juste pour préciser, comme disait Marilou, c'était plutôt d'harmoniser le niveau d'utilisation et de mise en valeur de chacune des zones proposées en fonction de la capacité de support du milieu, puis que nos trois zones qui avaient été proposées, sans parler de la gradation 1, 2, 3, étaient basées sur un niveau d'utilisation qui était différent pour chaque zone et un niveau d'utilisation.

2240

Mais c'est sûr que les recommandations, les propositions vont être regardées attentivement lors du dépôt du rapport du BAPE.

2245

LA PRÉSIDENTE :

Alors, il nous reste à vous remercier tout le monde pour le très beau travail qui a été fait ici. Nous allons prendre le temps d'examiner, revoir encore les mémoires, lire les transcriptions et préparer un rapport qu'on souhaite déposer dès septembre. Alors, merci encore.

2250

N'oubliez pas, ceux qui veulent venir à Port-Cartier, vous êtes les bienvenus. C'est demain matin à 9 h.

2255

M. DANIEL GIRARD :

2260 Ça nous ferait plaisir, mais on avait déjà mentionné dès le début de l'audience que nos périodes d'opération ne dureraient pas longtemps, pendant un petit mois, et on est en pleine période d'opération. Et je pense qu'on a hâte d'aller voir notre belle rivière.

LA PRÉSIDENTE :

2265 D'accord.

M. DANIEL GIRARD :

2270 Et on vous remercie. Ça a très bien été. Ça a été très agréable de travailler avec la commission.

LA PRÉSIDENTE :

2275 Merci. Merci tout le monde.

* * * * *

2280 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2285 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.